

**PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 2 FEVRIER 2023**

*

*

*

*

Le deux février deux mille vingt-trois, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Riom s'est réuni à la salle Dumoulin, sous la présidence de **Monsieur PECOUL**, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 26 janvier 2023 conformément à la loi, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour ci-après :

- 1 – Compte rendu des délégations accordées au Maire par le Conseil Municipal dans le cadre des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales – Information
- 2 – Statuts de la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans : modification
- 3 – Dispositif Cœur de Ville – Demande de subvention au titre du financement du poste de directeur de projet pour l'année 2023
- 4 – Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) : approbation
- 5 – Reprise anticipée des résultats 2022
- 6 – Taux des impôts locaux 2023
- 7 – Partage de la Taxe d'Aménagement avec la Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans
- 8 – Budget Primitif 2023 : rapport de présentation et vote du budget principal
- 9 – Marché de services d'assurances : avenant 1 au lot 02, assurance des responsabilités et des risques annexes et au lot 03, assurance des véhicules et des risques annexes
- 10 – Equipement du groupe scolaire Jean Rostand - mobilier scolaire, mobilier et agencement bibliothèques et centre de documentation, mobilier de bureau et équipement de cuisine : attribution des marchés et délégation donnée au Maire dans le cadre de l'article L 2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales
- 11 – Equipement du groupe scolaire Jean Rostand – équipement informatique : délégation donnée au Maire dans le cadre de l'article L 2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales
- 12 – Accord cadre à bons de commande pour l'entretien de l'éclairage public et de la signalisation lumineuse, de la fibre optique, des mobiliers d'information et d'affichage et des abris bus : compte rendu de délégation de signature (article L2122-21-1 du CGCT)
- 13 – Programmes et opérations d'investissement 2023 : demande de fonds de concours auprès de Riom Limagne et Volcans
- 14 – Mise à jour du tableau des effectifs : créations et suppressions de postes au 1er mars 2023
- 15 – Convention de mise à disposition d'une partie des services entre Riom Limagne et Volcans, et la Commune de Riom
- 16 – Mise disposition d'agents de la Commune auprès du Centre Communal d'Action Sociale : renouvellement de la convention
- 17 – Renouvellement de l'adhésion au « service commun Hygiène et Sécurité » et signature de l'avenant à la convention entre la Commune de Riom et Riom Limagne et Volcans
- 18 – Service de retraite du centre de gestion : renouvellement de l'adhésion de la Commune
- 19 – Convention relative à l'adhésion à la mission de médiation préalable obligatoire mise en œuvre par le Centre de gestion du Puy-de-Dôme : Renouvellement
- 20 – Complément de rémunération : renoncement à réclamation de l'indu
- 21 – Frais de représentation du Maire
- 22 – Secteur du Chandelier - Préservation de la ceinture verte du Centre-ville de Riom : acquisition des parcelles AS 101, 102, 103
- 23 – Secteur du Chandelier - Préservation de la ceinture verte du Centre-ville de Riom : acquisition de parcelle YL 146
- 24 – Préservation de la ceinture verte du Centre-ville de Riom : acquisition de parcelles préemptées par la SAFER : AS 72, AS 190, YE 174, YL 130
- 25 – Rue Georges Gershwin - Création d'un crématorium à Riom : acquisition de la parcelle YO n°540
- 26 – Rue des Vignes Froides - Régularisations foncières : acquisition d'alignements de voirie
- 27 – Rue Grenier - Parcelles communales CE 270, 271, 272, 273, 274, 279, 280, 281, 287, 289, 291, 469, 472, 473, 476, 477, 478, 479, 526, 556, 559, 560, 145 : désaffectation et classement en domaine privé
- 28 – Servitude au profit d'ENEDIS : parcelle BT n°1058
- 29 – Servitude au profit d'ENEDIS : parcelle YO n°152
- 30 – Règlement Foires, Marchés, Halle : modifications
- 31 – Conventions d'objectifs avec les associations (Culture, Sport, Jeunesse, Social, Marché) : subventions supérieures à 4 000 €

32 – Fonds d'initiatives scolaires 2023 : attribution aux écoles

33 – Partenariat autour des saisons culturelles des Communes de Riom, Chatel-Guyon, Volvic et Mozac : Convention cadre et avenant 2023 pour l'opération Rendez-vous des voisins

34 – Stage vacances multisports : « Riom avec le sport »

QUESTIONS DIVERSES

L'enregistrement des élus présents et des pouvoirs laissés par les élus empêchés permet d'indiquer que le quorum est atteint.

ETAIENT PRESENTS : M. PECOUL, Maire

Mme ACKNIN, M. BAGES, Mme BERTHELEMY, MM. BOISSET, BOUCHET, BRAULT, CHASSAING (à partir de la question n° 8), DESMARETS, Mme FEUERSTEIN, M. GRENET, Mmes GRENET, LAURENT, LYON, MACHANEK, PIRES-BEAUNE, MM. RAYNAUD, RESSOUCHE (jusqu'à la question n° 29), Mme ROUSSEL, M. SEMANA, Mmes VAUGIEN (jusqu'à la question n° 13), VEYLAND, M. VERMOREL.

ETAIENT ABSENTS OU REPRESENTES :

M. Rémy BALLEET, Conseiller Municipal, a donné pouvoir à Michaël SEMANA

Mme Nadine CHAMPEL, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à Evelyne VAUGIEN

M. Pierre CHASSAING, Maire-Adjoint, absent jusqu'à la question n° 7

M. Jean-Michel DE ROCQUIGNY, Conseiller Municipal, a donné pouvoir à Pierre DESMARETS

M. Lionel DUTRIAUX, Conseiller Municipal, a donné pouvoir à Pierre PECOUL

Mme Françoise LAFOND, Conseillère Municipale Déléguée, a donné pouvoir à Hélène BERTHELEMY

M. Didier LARRAUFIE, Conseiller Municipal Délégué, a donné pouvoir à Anne VEYLAND

Mme Virginie MOURNIAC-GILORMINI, Conseillère Municipale Déléguée, a donné pouvoir à Elodie ACKNIN

Mme Nathalie NIORT, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à Audrey LAURENT

M. Bruno RESSOUCHE, Conseiller Municipal, a donné pouvoir à Véronique LYON, à partir de la question n° 30

Mme Monique STORKSEN, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à Suzanne MACHANEK

Mme Géraldine TOVAR, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à Pierre CHASSAING

Mme Evelyne VAUGIEN, Maire-Adjoint, a donné pouvoir à Sandrine ROUSSEL à partir de la question n° 14

< > < > < > < > < > < > < >

Boris BOUCHET : « Si vous me permettez Monsieur le Maire de vous faire remarquer que ce soir votre majorité ne comporte pas le quorum pour que ce Conseil Municipal puisse se tenir, vous savez que dans d'autres assemblées, dans d'autres enceintes, quand la majorité n'est pas en capacité d'avoir le quorum il arrive souvent que les élus d'opposition se lèvent et s'en aillent et donc le Conseil Municipal ne se tient pas et il est reporté donc je voulais vous dire que nous allons rester et l'opposition va vous permettre d'avoir le quorum pour ce Conseil Municipal. On le déplore même si bien évidemment il doit y avoir des raisons personnelles qui sont tout à fait justifiables mais vous le savez nous sommes 8 élus d'opposition nous sommes ce soir 7 nous avons une absente qui a donné pouvoir mais je le déplore c'était déjà arrivé sous le précédent mandat, à ce moment-là nous vous avons dit que nous restions également au Conseil Municipal, mais que par contre si ça se reproduisait, on ne peut pas compter uniquement sur l'opposition pour assurer le quorum donc nous disons ce soir que nous resterons mais on déplore que la majorité ne le permette pas. »

M. le Maire : « Ecoutez, vous avez de la chance, vous n'avez pas de problème de santé, de notre côté il y a un certain nombre d'élus qui ont des problèmes de santé malheureusement s'ils ne sont pas là ce n'est pas de leur volonté c'est qu'ils sont cloués au lit. Evelyne Vaugien reste là pour présenter le budget, elle a 40 de fièvre, je crois que c'est déjà un effort énorme qui est fait donc qu'est-ce que vous voulez que je vous dise, je ne peux pas vous dire autre chose, si vous voulez on annule la séance moi ça ne me pose pas de problème. »

Boris BOUCHET : « Non non justement on vient de vous dire qu'on allait rester pour que la séance se tienne. Je me rappelle d'autres Conseils où notre collègue Daniel Grenet était revenu bien malade également pour pouvoir permettre à ce que le Conseil se tienne, voilà je le déplore mais vous savez sur les présences bien sûr on n'est pas tous égaux face à la maladie et on peut avoir des santés plus ou moins fragiles ça on l'entend tout à fait. Mais y compris dans certaines Commissions, là aussi on a des présences qui sont modérées de la part de la majorité, vous vous rendez bien compte que vous avez un nombre de conseillers bien plus important que le nôtre, voilà on le fait juste observer on vous fait remarquer juste que le conseil ce soir peut se tenir grâce à la présence de l'opposition. »

M. le Maire : « Tout à fait, je constate. Le quorum est quand même atteint grâce à votre présence, je nomme comme secrétaire de séance Jean-Pierre Boisset. Donc l'approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 12 décembre 2022, y a-t-il des remarques ? pas de remarques.

On va, avant de procéder à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour, vous passer 2 ou 3 messages : concernant le repas de l'an nouveau, évènement très apprécié puisqu'il y avait 298 participants, 200 colis envoyés, c'était une journée exceptionnelle, les participants étaient ravis, merci aux élus qui ont été présents ce jour-là. Les débats de ce soir porteront essentiellement sur le budget, l'arrivée d'un nouveau directeur de la Communication et de l'Évènementiel, Jean-Philippe Loubignac, que je vais laisser se présenter, et j'en profite pour remercier Laurie Chalindar, pour son travail au sein de la Collectivité. Je vous donne la parole. »

Jean-Philippe LOUBIGNAC : « Merci bonsoir à tous donc je m'appelle Jean-Philippe Loubignac, je suis arrivé le 23 janvier dans la collectivité, j'ai 40 ans, j'ai deux enfants, je suis originaire de Brive en Corrèze. Je suis arrivé en Auvergne il y a une quinzaine d'années après un parcours dans la grande distribution où j'ai passé 20 ans dans le marketing la communication et dans une branche dédiée aux collectivités et aux entreprises, après quoi je me suis reconverti dans l'entrepreneuriat, j'ai monté une petite agence de communication il y a quatre ans et j'ai décidé d'arrêter sur cette fin d'année. Aujourd'hui j'ai à cœur de continuer à valoriser le territoire et notamment au sein d'une Ville comme Riom, donc j'ai la possibilité de le faire aujourd'hui et je prendrai donc les projets à bras le corps et je vous remercie de votre accueil. »

M. le Maire : « On lui souhaite la bienvenue et bien sûr on compte sur lui pour porter le message de la Ville de Riom dans tous les sens merci. Il y a une motion, un vœu sur l'énergie qui a été déposé sur table, je crois que tout le monde l'a, il a été retravaillé avec les deux groupes donc on le passera en fin de Conseil Municipal sans problème. »

Monsieur Jean-Pierre BOISSET ayant été désigné secrétaire de séance, le Maire a soumis à l'approbation du Conseil Municipal le Procès-Verbal de la séance du 12 décembre 2022 qui a été adopté à l'unanimité. Après adjonction d'une question supplémentaire « *Vœu pour le retour des tarifs réglementés de l'électricité et du gaz pour les collectivités territoriales* », l'ordre du jour a été abordé.

1 – COMPTE RENDU DES DELEGATIONS ACCORDEES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DANS LE CADRE DES ARTICLES L. 2122-22 ET L. 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES – INFORMATION

Rapporteur : Monsieur le Maire

Les décisions prises en application des délégations consenties par délibération du 14 décembre 2020 concernent la période de septembre 2022 à fin décembre 2022 :

- L 2122-22-4°** De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 214 000 € HT pour les marchés de fournitures et de services, inférieur à 500 000 € HT pour les marchés de travaux, ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

DELEGATION DU 01/09/22 au 31/12/22

MARCHES				
N° Marché	Dossiers	Entreprises / Lots	Notification	Montant HT
202201	Achat de vêtements de travail et équipements de protection individuelle Max 4 ans	Lot 01 : OREXAD 63000 CLERMONT FD	27/09/22	Maximum : 50 000
202222	Travaux d'aménagement d'une salle de musculation	Lot 01 : BORDES 63200 SAINT-BONNET-PRES-RIOM	12/10/22	45 431,37
		Lot 02 : CHARTRON FINITION BATIMENT 63000 CLERMONT-FERRAND	10/10/22	53 187,77
		Lot 03 : IB ELECTRIQUE 63000 CLERMONT-FERRAND	10/10/22	8 600,20
		Lot 04 : BLANCHET 63000 CLERMONT-FERRAND	11/10/22	68 134,15
		Lot 05 : GS2A 63350 MARINGUES	10/10/22	23 911,82
202228	Maîtrise d'œuvre réfection des toitures et de bardages au gymnase de l'amitié au Cerey	REALIZEN 69009 LYON	31/10/22	39 500,00
		KORELL 69160 TASSIN-LA-DEMI-LUNE		7 000,00

		CS2L 63200 RIOM		5 500,00
		INTEGRALE ING 42270 SAINT-PRIEST-EN-JAREZ		8 000,00
202231	Contrat de vérifications et de maintenance des systèmes de sécurité incendie (4 ans)	CEGELEC 63100 CLERMONT-FERRAND	05/12/22	Maximum : 200 000
202234	Fourniture et livraison de papier (2 ans)	INAPA 91813 CORBEIL ESSONES	22/12/22	Maximum : 40 000
MS2022M203	Fourniture et acheminement de gaz : marché subséquent pour l'année 2023 Groupement de commande avec le département	ENGIE 92400 COURBEVOIE	11/10/22	Sans montant
202235	Réalisation du bilan des émissions de gaz à effet de serre de la CA RLV et de la Ville de Riom Groupement de commande RLV	BL EVOLUTION 38320 EYBENS	16/12/22	8 250,00

AVENANTS					
N° Marché	Dossiers	Entreprises / Lots	Objet de l'avenant	Notification	Montant HT
202130	CSPS Travaux champ d'Ojardias	CREA SYNERGIE	Moins-value	19/09/22	-294,00
20215202	Renouvellement couches de surface Lot 02 enduit de surface	SIORAT	Plus-value (correction erreur de répartition)	23/09/22	4 197,00
202064	Maîtrise d'œuvre pour la réfection des toitures du groupe scolaire P. Brossolette	G et O	Fixation coût prévisionnel des travaux et coût de réalisation des travaux - Plus value et fixation du forfait définitif de rémunération	11/10/22	6 000,00
20222903	Installation de centrales photovoltaïques de 9kwc dans le cadre d'un groupement de commande	TFB SOLAIRE	Avenant fait par RLV pour ajouter un nouveau modèle de panneaux afin de faire face à des difficultés d'approvisionnement	07/10/22	Néant
20213801	Sécurisation du groupe scolaire Jean Moulin	SPIE	Prolongation de délais	01/12/22	Néant
20216002	Fourniture de produits surgelés/ Lot n° 02 : Viande et produits à base de viande	PASSION FROID GROUPE POMONA	Modification de la clause de révision pour tenir compte du contexte économique actuel	23/12/22	Néant
20216101	Fourniture de viande/ Lot n° 01 : Volaille	PASSION FROID GROUPE POMONA	Modification de la clause de révision pour tenir compte du contexte économique actuel	23/12/22	Néant
20216201	Fourniture de produits laitiers et ovoproduits/ Lot n° 02 : Produits laitiers	PASSION FROID GROUPE POMONA	Modification de la clause de révision pour tenir compte du contexte économique actuel	23/12/22	Néant

SUIVI GROUPEMENTS DE COMMANDES

N° DU MARCHÉ Mandataire en 1er	NOM DU MARCHÉ	DATE SIGNATURE		MONTANT ESTIMATIF € HT	CM
		VILLE de RIOM	Autre Commune		
202234	Fourniture et livraison de papier	24/10/2022	CCAS 24/10/22	Ville : maximum 20 000 € HT annuel soit 40 000 € HT sur la durée du marché CCAS : maximum 800 € HT annuel soit 1 600 € HT sur la durée du marché	Compte rendu de délégation
202235	Réalisation du bilan des émissions de gaz à effet de serre de la CA RLV et de la ville de Riom	Automne 2022	RLV automne 2022	Ville : 8 500 € HT RLV : 10 000 € HT	Compte rendu de délégation

De signer les conventions de valorisation des Certificats d'Economies d'Energie (CEE) ;

- Demande de versement des CEE de la phase 1 des travaux de toiture de P. Brossolette pour un montant de 16 561,19 €

- L 2122-22-5°** De décider de la conclusion et de la révision du louage des parkings rue de la Harpe et des jardins pour une durée n'excédant pas douze ans ;

PARKINGS RUE DE LA HARPE

- ◆ Résiliation de l'emplacement de parking n°70 (3ème niveau), remboursement caution 45,74 €
- ◆ Résiliation de l'emplacement de parking n°47 (3ème niveau), remboursement caution 22,87 €
- ◆ Location de l'emplacement de parking n°48 (2ème niveau) pour un montant de 47,65 €/mois
- ◆ Location de l'emplacement de parking n°52 (3ème niveau) pour un montant de 42,33 €/mois
- ◆ Location de l'emplacement de parking n°53 (3ème niveau) pour un montant de 42,33 €/mois
- ◆ Location de l'emplacement de parking n°64 (3ème niveau) pour un montant de 42,33 €/mois

JARDINS DU COURIAT – CK 100

- ◆ Location au 01/09/22 de 1 lot pour 171 m²
- ◆ Location au 01/09/22 de 1 lot pour 91 m²
- ◆ Résiliation au 01/09/22 de 1 lot pour 91 m²
- ◆ Résiliation au 01/09/22 de 1 lot pour 102 m²
- ◆ Résiliation au 31/10/22 de 1 lot pour 68 m²
- ◆ Résiliation au 01/11/22 de 1 lot pour 301 m²
- ◆ Résiliation au 31/11/22 de 1 lot pour 80 m²

JARDINS BOULEVARD CHANCELIER DE L'HOSPITAL – AT 341/AT 49

- ◆ Location au 01/01/23 de 1 lot pour 360 m²
- ◆ Résiliation au 01/12/22 de 1 lot pour 50 m²

JARDINS LES MOULINS

- ◆ Location au 01/09/22 de 1 lot pour 260 m²
- ◆ Location au 01/09/22 de 1 lot pour 144 m²
- ◆ Location au 01/09/22 de 1 lot pour 206 m²
- ◆ Location au 01/09/22 de 1 lot pour 153 m²
- ◆ Location au 01/12/22 de 1 lot pour 93 m²
- ◆ Résiliation au 01/09/22 de 1 lot pour 144 m²
- ◆ Résiliation au 01/09/22 de 1 lot pour 153 m²
- ◆ Résiliation au 01/09/22 de 1 lot pour 90 m²
- ◆ Résiliation au 01/11/22 de 1 lot pour 150 m²
- ◆ Résiliation au 01/11/22 de 1 lot pour 110 m²
- ◆ Résiliation au 01/12/22 de 1 lot pour 65 m²

JARDINS CHANDELIER

- ◆ Location au 01/09/22 de 1 lot pour 100 m²
- ◆ Location au 01/09/22 de 1 lot pour 100 m²
- ◆ Location au 01/11/22 de 1 lot pour 75 m²

JARDINS COURIAT 2

- ◆ Location au 01/09/22 de 1 lot pour 80 m²

- L 2122-22-6°** De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

ATR	- Règlement dégradation 15 rue de l'Hôtel-de-Ville (29.10.2022)	389.00 €
SMACL	- Sinistre DAB du 01.02.2021 (19.11.2022)	774.00 €

- L 2122-22-8°** De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

Concessions :

15 ans
3 achats

30 ans
3 achats
3 renouvellements

50 ans
3 achats

Columbarium :**15 ans**

1 achat

30 ans

1 achat

1 renouvellement

50 ans

1 achat

- L2122-22-11°** De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;

Me MOLIN, Huissier	- Honoraires	378.40 €
DMMJB Avocats	- Affaire L.	600.00 €

- L2122-22-15°** D'exercer, au nom de la Commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la Commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code ;

- *Préemption exercée sur la parcelle AW 45, propriété de Mme A. R.*
- *Maison située 3 route d'Ennezat, d'environ 100 m², constituée d'un sous-sol et d'un étage avec espace cuisine, salle à manger, une chambre et un bureau et une salle de douche avec WC. Un petit espace extérieur complète le bien (environ 100 m²).*
- *Arrêté de préemption pris le 28 septembre 2022 au prix de 80 500 € (contre 185 000 € dans la Déclaration d'Intention d'Aliéner)*
- *Procédure en cours avec le Juge pour fixer le prix définitif*

- L2122-22-16°** D'intenter au nom de la Commune les actions en justice ou de défendre la Commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal, savoir, devant les juridictions civiles, pénales, administratives, quel que soit le degré, et de se constituer partie civile au nom de la Commune ;

URBANISME – Secteur Sauvegardé : les synthèses suivantes font état des procédures essentiellement amiables, exceptionnellement et en dernier recours contentieuses, en matière d'infraction d'urbanisme.

- Ville c/ D. – 24 impasse Malouet : travaux réalisés non conformes avec l'autorisation délivrée et non conformes avec le PSMV
 - P.V. en date du 26.05.2015
 - 26.06.2015 transmission au Procureur
 - 26.06.2015 notification à M. D.
 - Audience devant le tribunal correctionnel le 06.06.2018
 - Jugement du 06.06.2018 : le prévenu est condamné à la remise en état sous 4 mois avec astreinte de 15 € par jour de retard au-delà du délai
 - Echanges de courriers en cours avec le Parquet pour vérification de la situation
 - 18.01.2021 dépôt par le pétitionnaire de la Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux
 - 05.03.2021 visite de récolement
 - 07.04.2021 avis ABF suite au récolement = travaux non conformes à l'autorisation sur 2 points
 - 20.04.2021 courrier de mise en demeure de mettre en conformité les travaux
 - 18.01.2023 dépôt par le pétitionnaire d'une nouvelle Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux
 - 06.01.2023 visite de récolement
 - 09.01.2023 avis ABF suite au récolement = travaux non conformes à l'autorisation sur 2 points
 - 09.01.2023 courrier de mise en demeure de mettre en conformité les travaux
- Ville c/ B. – Chemin du Moulin de Pessat : implantation d'un mobil-home et abri de jardin non régularisable
 - P.V. en date du 17.03.2016
 - 01.04.2016 transmission au Procureur
 - 01.04.2016 notification à M. B.

- Ville c/ L. – Rue de Planchepaleuil : Installation de caravanes non conforme au PLU - Edification de clôture non conforme au PPRNPI et sans autorisation préalable
 - P.V. en date du 27.11.2017
 - 18.12.2017 notification à M. L.
 - 18.12.2017 transmission au Procureur
 - 23.11.2018 P.V. n° 2
 Passage en phase contentieuse : voir Administration générale
- Ville c/ O. – Rue de Planchepaleuil : Installation de caravanes et mobile-home non conforme au PLU – Aménagement de la parcelle sans autorisation préalable
 - PV en date du 21/11/2019
 - 21.11.2019 notification à M. O.
 - 21.11.2019 transmission au Procureur
 Passage en phase contentieuse : voir Administration générale
- Ville c/ V. – Rue du Chandelier : remblais et exhaussement
 - PV en date du 12/03/2020
 - 16.3.2020 notification à M. V.
 - 16.3.2020 transmission au Procureur
- Ville c/R. – Rue du Chandelier : présence de mobile-home, caravanes, constructions modulaires et aménagement du terrain
 - PV en date du 26/07/2021
 - 04.10.2021 : notification à M. R.
 - 04.10.2021 : transmission au Procureur
- Ville c/C. – rue du Chandelier : présence de mobile-home, caravanes, constructions modulaires et aménagement du terrain
 - PV en date du 26/07/2021
 - 10.12.2021 : notification à M. C.
 - 10.12.2021 : transmission au Procureur
- Ville c/D et P – rue Lafayette : installation d'un garage automobile dans le périmètre du PSMV
 - PV en date du 26/07/2021
 - 02.03.2022 : notification à Messieurs et mesdames. D.
 - 02.03.2022 : notification à M. P
 - 02.03.2022 : transmission au Procureur
- Ville c/P. – avenue Champ d'Ojardias : édification d'une clôture non conforme au PLU et sans autorisation
 - PV en date du 14/10/2021
 - 25.03.2022 : notification à Mme. P
 - 25.03.2022 : transmission au Procureur
- Ville c/R. – rue du Chandelier parcelle AS 33 : présence de mobile-home, constructions et aménagement du terrain
 - PV en date du 29/07/2022
 - 17.01.2023 : notification à Mme. R.
 - 17.01.2023 : transmission au Procureur
- Ville c/M. et H. – rue du Chandelier parcelle AS 43 : présence de mobile-home et constructions
 - PV en date du 29/07/2022
 - 17.01.2023 : notification à Mme. M. et M. H.
 - 17.01.2023 : transmission au Procureur
- Ville c/M. et V. – rue du Chandelier parcelles AS 46-47 : présence de camping-car, constructions, caravanes et aménagement du terrain
 - PV en date du 29/07/2022
 - 17.01.2023 : notification à M. M. et M. V.
 - 17.01.2023 : transmission au Procureur
- Ville c/L. – rue du Chandelier parcelles AS 48-49 : présence de mobile-home, constructions et camping-car
 - PV en date du 29/07/2022
 - 17.01.2023 : notification à Mme. L.
 - 17.01.2023 : transmission au Procureur
- Ville c/M. et H. – rue du Chandelier parcelles AS 54-55 : présence de mobile-home, et caravanes
 - PV en date du 29/07/2022
 - 17.01.2023 : notification à Mme. R.

- 17.01.2023 : transmission au Procureur
- Ville c/M. – rue du Chandelier parcelle AS 57 : présence de mobile-home et caravanes
 - PV en date du 29/07/2022
 - 17.01.2023 : notification à Mme. M. et M. M.
 - 17.01.2023 : transmission au Procureur
- Ville c/R. et O. – rue du Chandelier parcelle AS 197 : présence de constructions, caravanes et aménagement du terrain
 - PV en date du 29/07/2022
 - 17.01.2023 : notification à Mme. O. et M. R.
 - 17.01.2023 : transmission au Procureur
- Ville c/C. – rue du Chandelier parcelles AS 200-202 : présence de constructions, caravanes et aménagement du terrain
 - PV en date du 29/07/2022
 - 17.01.2023 : notification à M et Mme. C.
 - 17.01.2023 : transmission au Procureur
- Ville c/R. – rue du Chandelier parcelles AS 65-68 : présence de constructions et aménagement du terrain
 - PV en date du 29/07/2022
 - 17.01.2023 : notification à M. et Mme R.
 - 17.01.2023 : transmission au Procureur
- Ville c/D. – rue du Chandelier parcelle AS 100 : présence de mobile-home et aménagement du terrain
 - PV en date du 29/07/2022
 - 17.01.2023 : notification à Mme D.
 - 17.01.2023 : transmission au Procureur
- Ville c/B., W. et J. – rue du Chandelier parcelle AS 15 : présence de constructions, caravanes et aménagement du terrain
 - PV en date du 29/07/2022
 - 17.01.2023 : notification à M. B, Mme W. et Mme J.
 - 17.01.2023 : transmission au Procureur
- Ville c/ S., S., D., T., B., S., G., G, A., B., D., D., M., et V. – impasse du Chandelier parcelles YL 132-133-134-135-136-137-140 : présence de constructions et mobile-home
 - PV en date du 29/07/2022
 - 30.11.2022 : notification à M. et MME. S., S., D., T., B., S., G., G, A., B., D., D., M., et V. 30.11.2022 : transmission au Procureur
- Ville c/H. – chemin du Chandelier parcelles YL 128-129 : présence de constructions
 - 30.11.2022 : notification à M. et Mme H.
 - 30.11.2022 : transmission au Procureur
- Ville c/H. – impasse du Chandelier parcelle YL 126 : présence de constructions et mobile-home
 - PV en date du 29/07/2022
 - 30.11.2022 : notification à M. H.
 - 30.11.2022 : transmission au Procureur
- Ville c/R. et H. – impasse du Chandelier parcelle YL 124 : présence de constructions, caravanes et aménagement du terrain
 - PV en date du 29/07/2022
 - 30.11.2022 : notification à M. R et Mme H.
 - 30.11.2022 : transmission au Procureur
- Ville c/C. – Chemin des Grosbots parcelle YL 116 : présence de constructions, caravanes, mobile-home et aménagement du terrain
 - PV en date du 29/07/2022
 - 30.11.2022 : notification à M. C.
 - 30.11.2022 : transmission au Procureur
- Ville c/G. – chemin des Grosbots parcelles YL 380-381-382 : présence de constructions, caravanes et aménagement du terrain
 - PV en date du 29/07/2022
 - 30.11.2022 : notification à Messieurs G.
 - 30.11.2022 : transmission au Procureur

- Ville c/H. et R. – rue de Planchepaleuil parcelles AS 53-256 : présence de constructions et caravanes
 - PV en date du 29/07/2022
 - 17.01.2023 : notification à M. H et MME R.
 - 17.01.2023 : transmission au Procureur
- Ville c/W., R., W., Z., M. et G. – rue Pierre et Marie Curie parcelles BL 21-22-23 : présence de constructions, caravanes et aménagement du terrain
 - PV en date du 29/07/2022
 - 17.01.2023 : notification à Messieurs et Mesdames W., R., W., Z., M. et G.
 - 17.01.2023 : transmission au Procureur
- Ville c/R., B., D., D., D., D., et E. – rue Pierre et Marie Curie parcelles BL 25-139 : présence de constructions, caravanes et mobile-home
 - PV en date du 29/07/2022
 - 17.01.2023 : notification à Messieurs et Mesdames R., B., D., D., D., D., et E.
 - 17.01.2023 : transmission au Procureur
- Ville c/R., J., et Q. – rue Pierre et Marie Curie parcelles BL 26 : présence de caravanes et mobile-home
 - PV en date du 29/07/2022
 - 17.01.2023 : notification à Messieurs et Mesdames R., J., et Q.
 - 17.01.2023 : transmission au Procureur
- Ville c/R. et M. – Chemin du Maréchat parcelles BL 93-94 et 212 : présence de constructions, caravanes et mobile-home
 - PV en date du 29/07/2022
 - 17.01.2023 : notification à Messieurs et Madame R. et M.
 - 17.01.2023 : transmission au Procureur

ADMINISTRATION GENERALE : contentieux en action ou en défense, toutes matières confondues

Mme C c/ VILLE DE RIOM

- Requête en annulation devant le TA en date du 7.02.2020 contre le courrier du 12.09.2019 l'informant de la saisine de la commission de réforme pour mise en retraite pour invalidité
- Echange de mémoires.
- Clôture de l'instruction au 10.08.2020.
- Jugement le 2.06.2022 : jonction de l'affaire avec l'autre recours présenté par la requérante. Rejet au fond de l'ensemble.
- Certificat de non appel reçu le 23.09.2022

M. et Mme M. c/ VILLE DE RIOM

- Requête du 7.01.2021 devant le TA pour dommages de travaux publics
- Transmission du dossier à l'assurance de la Commune
- Expertise amiable le 12.01.2021
- Malgré les travaux entrepris par la Commune aux fins de résolution du litige à l'amiable, courrier de maintien de la requête des requérants le 15.02.2022
- Clôture de l'instruction prévue le 02.12.22
- Décembre 2022 : désistement des requérants, envoi des mémoires de désistement de chaque partie à la juridiction

Mme C. c/ VILLE DE RIOM

- Requête devant le tribunal administratif en annulation du 8.03.2021 contre l'arrêté municipal du 4.01.2021 portant mise à la retraite pour invalidité.
- Conclusions en défense déposée en juillet 2021
- Jugement le 2.06.2022 : jonction de l'affaire avec l'autre recours présenté par la requérante. Rejet au fond de l'ensemble.
- Certificat de non appel reçu le 23.09.2022

M. D. c/ VILLE DE RIOM :

- Requête du 07.05.21 devant le tribunal administratif en annulation du rejet du recours gracieux contre la délivrance d'un Cu négatif.
- Sur proposition du Tribunal et accord des parties, une médiation est réalisée du 23.07.2021 au 26.04.2022
- Conclusions en défense le 13.06.2022
- Conclusions en réplique le 30.08.2022
- Clôture d'instruction prévue le 09.11.2022

Mme. L c/ VILLE DE RIOM :

- Requête du 12.10.2021 devant le tribunal administratif en annulation contre refus de permis de construire délivré par la Commune du 22 septembre 2021
- Mémoire en défense de la Commune le 07.12.2021
- Mémoire en réplique 1 : 16.03.2022
- Mémoire en défense 2 : 19.05.2022

VILLE DE RIOM c/ M. L :

- Constitution de partie civile devant le tribunal correctionnel contre M. L. en audience du 15.12.21 pour diverses infractions d'urbanisme du 27.11.2017 et 23.11.2018
- Jugement du 30.11.2022 : en attente de notification :
 - 1500 euros avec sursis
 - Remise en état du terrain dans un délai de 2 mois à compter de la décision à intervenir + 20 euros par jour de retard
 - 600 euros au titre de l'article 475-1 du CPP.

Mme L. c/ VILLE DE RIOM

- Requête du 27.04.2022 devant le tribunal administratif en indemnisation suite à chute sur la voie publique.
- Transmission à la Smacl pour désignation d'un avocat
- Mémoire en défense en préparation

VILLE DE RIOM c/ M.M :

- Plainte déposée le 16.09.2022 par la Commune pour destruction de bien public
- CRPC prévue le 27.03.23 : la Commune se constitue partie civile.

VILLE DE RIOM c/ Mme R.

- Requête déposée par la Commune le 09/12/2022 : fixation judiciaire du prix d'un bien.

**Article 13 de
la Loi
20.12.2007**

Recours devant la Commission du Contentieux du stationnement payant (CCSP)

Requérant	Défendeur	Cause	Date de la requête	Date des conclusions / Sens des conclusions	Sens du jugement
Sté EC	Ville de Riom	Contestation FPS du 03.04.2018	09.05.2019	04.06.2019 : Rejet	Fait droit
Sté P.S	Ville de Riom	Contestation FPS du 11.06.2018	17.06.2019	15.07.2019 : Rejet	Fait droit
M. B	Ville de Riom	Contestation FPS du 10.09.2019	19.08.2019	03.09.2019 : Rejet partiel	Fait droit
C.L.	Ville de Riom	Contestation FPS du 10.04.2019	08.10.2019	25.10.2019 : Rejet	Rejet partiel
M. C	Ville de Riom	Contestation FPS du 11.02.2019	22.10.2019	18.11.2019 : Rejet	Rejet partiel
S.R	Ville de Riom	Contestation FPS du 15.04.2019	08.11.2019	04.12.2019 : Rejet	Rejet partiel
J.S	Ville de Riom	Contestation FPS du 13.09.2019	04.02.2020	24.02.2020 : Rejet	Rejet
r	Ville de Riom	Contestation FPS du 11.09.2019	14.03.2020	01.07.20 : Rejet	Fait droit
R.A	Ville de Riom	Contestation FPS du 20.11.2019	25.08.20	Pas de mémoire en déposé car poste vacant	Rejet partiel
E.N	Ville de Riom	Contestation FPS du 10.09.2019	05.10.20		Rejet partiel
C.V	Ville de Riom	Contestation FPS du 05.11.2019			Rejet partiel
A.S	Ville de Riom	Contestation FPS du 17.06.2019	15.10.2019		Rejet partiel
J.D	Ville de Riom	Contestation FPS du 24.09.2020			Rejet partiel
F.V	Ville de Riom	Contestation FPS du 10.03.2020	07.12.20	Pas de mémoire car vacance de poste	Rejet partiel
J.C. D	Ville de Riom	Contestation FPS du 15.01.2020	20.01.21	20.01.2021 : Rejet partiel	Rejet partiel

E.P.T.A	Ville de Riom	Contestation FPS du 08.01.2020	06.01.2021	Mémoire déposé le 02.02.21 régularisation le 09.02.21 : Rejet	Rejet partiel
D	Ville de Riom	Contestation FPS du 04.10.2019	03.02.2020	Mémoire non déposé cause COVID	Rejet
AS	Ville de Riom	Contestation du 30.08.2020	01.04.2021	Mémoire déposé le 27.04.2021 : Rejet	
FC	Ville de Riom	Contestation FPS du 14.10.2019	14.10.2019	Pas de mémoire en défense produit par la ville	Fait droit
EB	Ville de Riom	Contestation FPS du 20.01.2020	09.06.2021	Mémoire déposé le 08.06.2021 : Fait droit	Fait droit
LSS	Ville de Riom	Contestation FPS du 18.10.2019	11.03.2020	Pas de mémoire en défense produit par la ville	Rejet partiellement
CA	Ville de Riom	Contestation FPS du 07/10/2020	12.04.2021	Mémoire déposé le 02.09.2021 : Rejet	
HC	Ville de Riom	Contestation FPS du 21.10.2020	22.06.2021	Mémoire déposé le 16.07.2021 : Rejet	
OM	Ville de Riom	Contestation FPS du 10.10.2020	20.07.2021	Mémoire déposé le 23.06.2021 : Fait droit	Fait droit
PC	Ville de Riom	Contestation FPS du 16.10.2020	30.01.2021	Mémoire déposé le 16.07.2021 : Rejet	Fait droit
SARL D	Ville de Riom	Contestation FPS du 23/11/2020	10.09.2021	Mémoire déposé le 05.10.2021 : Rejet	
KB	Ville de Riom	Contestation FPS du 19.08.2020	19.10.2021	Mémoire déposé le 08.11.21 : Rejet	
KB	Ville de Riom	Contestation FPS du 19.08.2020	19.10.2021	Mémoire déposé le 08.11.21 : Rejet	
KB	Ville de Riom	Contestation FPS du 09.09.2020	19.10.2021	Mémoire déposé le 08.11.21 : Rejet	
TS	Ville de Riom	Contestation FPS du 24.08.21	07.03.2022	Mémoire déposé le 22.04.22 : Rejet	
DN	Ville de Riom	Contestation FPS du 21.04.2021	03.05.2022	Mémoire déposé le 01.06.22 : Rejet	
QQ	Ville de Riom	Contestation FPS du 07.07.2021	22.11.21	Mémoire déposé le 18.07.22 : Rejet	
AL	Ville de Riom	Contestation FPS du 20.08.2021	03.04.22	Mémoire déposé le 12.08.22 : Rejet	
CCMH	Ville de Riom	Contestation FPS du 16.07.2021	22.09.2022	Mémoire déposé le 13.10.2022 : Rejet	
PA	Ville de Riom	Contestation FPS du 23.03.2022	25.10.2022	Mémoire déposé le 25.11.2022 : Rejet	
GE	Ville de Riom	Contestation FPS du 25.03.2022	28.11.2022	Mémoire déposé le 26.12.2022 : Rejet	
PA	Ville de Riom	Contestation FPS du 10.03.2022	19.07.2022		

➡ L'Assemblée a pris acte.

2 – **STATUTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION RIOM LIMAGNE ET VOLCANS : MODIFICATION**

Rapporteur : Monsieur le Maire

➡ A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé les modifications suivantes des statuts de RLV :

- L'article 4 : Compétences obligatoires est ainsi complété :
 - 4.8 : L'eau,
 - 4.9 : L'assainissement des eaux usées, dans les conditions prévues à l'article L.2224-8 du CGCT,
 - 4.10 : La gestion des eaux pluviales urbaines, au sens de l'article L2226-1,
- L'article 6 : Compétences facultatives est ainsi complété et modifié :
 - 6.8 : En matière de financement des Services Départementaux d'Incendie et de Secours (SDIS),

La prise en charge de la contribution due au SDIS du Puy-de-Dôme pour l'ensemble du territoire de Riom Limagne et Volcans.

- 6.8 : « Autres compétences facultatives » devient 6.9 « Autres compétences facultatives. Sa rédaction est inchangée ».

Les autres articles des statuts de la Communauté d'Agglomération restent inchangés.

3 – DISPOSITIF CŒUR DE VILLE – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FINANCEMENT DU POSTE DE DIRECTEUR DE PROJET POUR L'ANNEE 2023

Rapporteur : Monsieur le Maire

Afin d'animer et de piloter le dispositif Cœur de Ville, un directeur de projet a été sélectionné.

Dans le cadre du présent dispositif et afin d'aider à son animation, l'Etat finance jusqu'à 50% des dépenses liées aux coûts salariaux de ce directeur de projet (50% dans la limite d'une dépense annuelle subventionnable de 80 000 €).

Afin de bénéficier de ce dispositif, il convient que le Conseil Municipal autorise le Maire à solliciter ce financement, étant entendu que la dépense subventionnable pour la Commune devrait s'élever à environ 72 000 € pour l'année 2023.

- ➡ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé le Maire à solliciter auprès de l'Etat, mais également de tout autre financeur éventuel, une aide au financement du poste de directeur de projet Cœur de Ville.**

4 – RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) : APPROBATION

Rapporteur : Evelynne VAUGIEN

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général des Impôts, notamment l'article 1609 nonies C,

Vu l'arrêté préfectoral n°18-02032 du 13 décembre 2018 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans (RLV),

Vu la délibération n°20201208.09 du conseil communautaire de RLV du 8 décembre 2020 constituant la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées,

Vu la délibération n°20221213. 02 du conseil communautaire de RLV du 13 décembre 2022 approuvant le Pacte financier et fiscal de solidarité,

Vu la délibération n°20221213. 05 du conseil communautaire de RLV du 13 décembre 2022, prenant acte du rapport de la CLECT en date du 1er décembre 2022,

Considérant que l'article 1609 nonies C IV du Code Général des Impôts (CGI) attribue à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) la mission de procéder à l'évaluation du montant des charges transférées à l'EPCI consécutivement aux transferts de compétences opérés au profit de ce dernier,

Considérant qu'il revient à la CLECT d'établir le coût net des charges transférées consécutivement aux transferts de compétences selon une méthodologie fixée par la loi,

Considérant que c'est le coût net de l'ensemble des charges transférées par une Commune à l'EPCI qui est déduit de l'attribution de compensation versée par ce dernier à la Commune,

Considérant que la CLECT avait à se prononcer sur l'évaluation des charges transférées à RLV lors des transferts des compétences suivantes :

- Prise en charge par RLV de la contribution au Fonds Local d'Aide aux Jeunes,
- Contribution au budget du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Puy de Dômes (SDIS),
- Eaux pluviales urbaines.

Considérant les travaux de la CLECT et le rapport en date du 1er décembre 2022, transmis au maire par le président de RLV le 21 décembre 2022.

Considérant que le Maire dispose d'un délai de trois mois pour soumettre le rapport de la CLECT à l'approbation du Conseil Municipal,

- ➡ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.**

5 – REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2022

Rapporteur : Evelyne VAUGIEN

L'article L2311-4 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le Conseil Municipal après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

Toutefois, s'il est possible d'estimer les résultats avant adoption du compte administratif et du compte de gestion, le Conseil Municipal peut alors, au titre de l'exercice clos et avant adoption du compte administratif, procéder à la reprise anticipée de ces résultats. Le résultat anticipé sera très proche voire égal au résultat définitif puisque les chiffres ont été validés avec la Trésorerie.

Les résultats de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement, ainsi que la prévision d'affectation sont alors inscrits par anticipation au budget primitif de la Commune.

Les restes à réaliser sont également repris par anticipation. Il est possible au Conseil Municipal de reprendre par anticipation les résultats 2022, c'est-à-dire constater le résultat de clôture estimé de 2022 et de statuer sur l'affectation de ce résultat dans le budget primitif 2023.

Si le compte administratif venait à faire apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devrait procéder à leur régularisation et à la reprise des écarts dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et en tout état de cause avant la fin de l'exercice 2023. Les résultats de l'exercice 2022 se présentent comme suit :

Les résultats de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement, ainsi que la prévision d'affectation sont alors inscrits par anticipation au budget primitif de la Commune.

Les restes à réaliser sont également repris par anticipation. Il est possible au Conseil Municipal de reprendre par anticipation les résultats 2022, c'est-à-dire constater le résultat de clôture estimé de 2022 et de statuer sur l'affectation de ce résultat dans le budget primitif 2023.

Si le compte administratif venait à faire apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devrait procéder à leur régularisation et à la reprise des écarts dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et en tout état de cause avant la fin de l'exercice 2023. Les résultats de l'exercice 2022 se présentent comme suit :

BUDGET PRINCIPAL / COMMUNE DE Riom				
Résultat de la section de fonctionnement à affecter				
	Dépenses	Recettes	Excédent (+) ou déficit (-)	
Résultat de l'exercice 2022 de la SF	25 365 383,55	27 113 908,82	1 748 525,27	
Résultat reporté de l'exercice 2021 (002 du CA)	0,00	2 989 539,90	2 989 539,90	
Résultat de clôture 2022 de la SF	25 365 383,55	30 103 448,72	4 738 065,17	(1)
Besoin réel de financement de la section d'investissement				
	Dépenses	Recettes	Excédent (+) ou déficit (-)	
Résultat de l'exercice 2022 de la SI	14 072 396,68	15 679 820,87	1 607 424,19	
Résultat reporté de l'exercice 2021 (001 du CA)	3 064 554,40	0,00	-3 064 554,40	
Résultat de clôture 2022 de la SI	17 136 951,08	15 679 820,87	-1 457 130,21	(2)
Solde des RAR au 31/12/2022	981 469,41	870 987,32	-110 482,09	(3)
Besoin (-) ou excédent (+) réel de financement de la SI	18 118 420,49	16 550 808,19	-1 567 612,30	(2) + (3)
Affectation du résultat de la SF				
	Dépenses	Recettes	Excédent (+) ou déficit (-)	
En couverture au besoin réel de financement de la SI (1068 en RI)	0,00	1 567 612,30	1 567 612,30	4 738 065
En excédent (+) ou déficit (-) reporté à la SF	0,00	3 170 452,87	3 170 452,87	
Transcription budgétaire de l'affectation du résultat au BP 2023				
	Dépenses	Recettes	Excédent (+) ou déficit (-)	
Section de fonctionnement				
En excédent (+) ou déficit (-) reporté à la SF	0,00	3 170 452,87	3 170 452,87	002
Section d'investissement				
Affectation du résultat (1068 en SI)	-1 567 612,30	0,00	1 567 612,30	1068
RAR à reporter en N+1	981 469,41	870 987,32	-110 482,09	Report
En excédent (+) ou déficit (-) reporté à la SI	-1 457 130,21	0,00	-1 457 130,21	001

- ➡ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité (8 abstentions : MM. BAGES, BOUCHET, BRAULT, RESSOUCHE, Mmes NIORT, LAURENT, PIRES-BEAUNE et LYON), a décidé l'affectation des résultats de fonctionnement 2022, comme suit :**

Résultat prévisionnel de fonctionnement cumulé 2022	4 738 065,17 €
Besoin de financement 2022 restes à réaliser inclus	- 1 567 612,30 €
(Restes à réaliser en dépenses 981 469,41 € et recettes 870 987,32 €)	
Affectation au compte 1068 (investissement)	1 567 612,30 €
Reprise au compte 002 (fonctionnement)	3 170 452,82 €
L'affectation au compte 1068 permet de couvrir le besoin de financement constaté à la clôture 2022, mais au-delà de contribuer au financement de nouveaux investissements.	

6 – TAUX DES IMPOTS LOCAUX 2023

Rapporteur : Evelyne VAUGIEN

En ce qui concerne le taux de foncier bâti, la part départementale (20,48%) est désormais transférée aux Communes, en compensation de la perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Il vient donc s'ajouter au taux communal (25,9%).

Pour rappel, à titre transitoire, sur la période 2021-2022, la loi a fait sien le taux de taxe d'habitation fixé par les Communes pour 2019. Pour information, il était jusqu'ici fixé à 16,5%.

Conformément aux engagements pris par la municipalité, il est proposé de maintenir les taux 2023 inchangés, comme suit :

- 46,38% pour le foncier bâti
- 83,00% pour le foncier non bâti

- ➡ **L'Assemblée, à l'unanimité, a adopté le maintien des taux d'impôts.**

7 – PARTAGE DE LA TAXE D'AMENAGEMENT AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION RIOM LIMAGNE ET VOLCANS

Rapporteur : Evelyne VAUGIEN

- ➡ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité (8 abstentions : MM. BAGES, BOUCHET, BRAULT, RESSOUCHE, Mmes NIORT, LAURENT, PIRES-BEAUNE et LYON), a :**

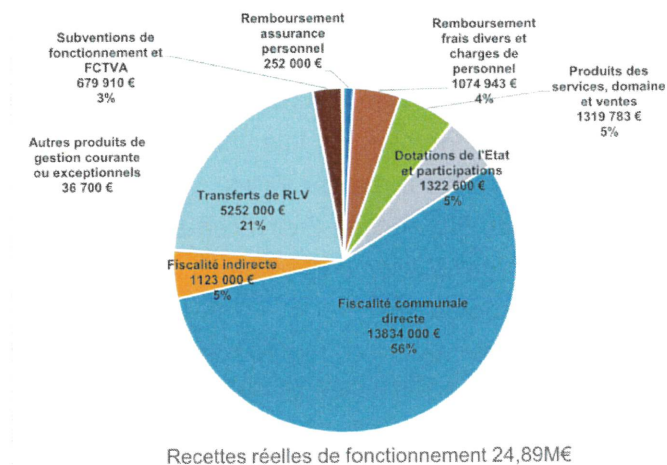
- approuvé le principe de partage de la Taxe d'Aménagement perçues par la Commune de Riom dans le périmètre des zones d'activité économique communautaires,
- décidé que le partage de la taxe d'aménagement interviendra à compter du 1er janvier 2023,
- approuvé les modalités de répartition suivantes : 100% du produit de la taxe d'aménagement perçu par la Commune dans le périmètre des zones d'activité économique communautaires,
- décidé que le montant appelé par la Communauté d'Agglomération sera établi sur la base des comptes administratifs 2023 des Communes approuvés et que la Communauté d'Agglomération émettra un titre de recette correspondant à la répartition retenue à compter du 1er juillet 2024,
- autorisé le Maire à signer la convention de reversement de la taxe d'aménagement ainsi que tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

8 – BUDGET PRIMITIF 2023 : RAPPORT DE PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Evelyne VAUGIEN

1. Section de fonctionnement

- 1.1 Recettes de fonctionnement : 24.89 M€ (en baisse de 1.01% (- 255 000 €))



1.1.1 Ressources fiscales et dotations

1.1.1.1 Fiscalité communale (13,83 M€) et fiscalité indirecte (1,1 M€)

	Taux proposés
Taxe Foncier Bâti	46,38%
Taxe Foncier non Bâti	83,00 %

Le produit des taxes est noté en hausse de 6.5% par rapport au réalisé 2022.

En effet, la reprise de l'inflation a un impact sur les recettes de fiscalité de la Commune, puisque les bases servant au calcul de la fiscalité sont indexées sur l'inflation. Aussi, d'après la Direction Départementale des Finances Publiques, la hausse des bases devrait s'établir à +6,5%, générant ainsi une recette prévisionnelle supplémentaire d'environ 840 000 €, avec un produit attendu d'environ 13,83 M€ pour les taxes et les compensations versées par l'Etat suite notamment à la suppression de la taxe d'habitation.

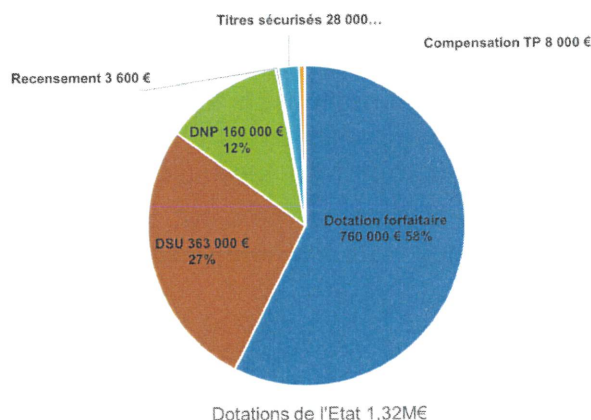
En ce qui concerne la fiscalité indirecte 1,1 M€, elle comprend les recettes de la taxe additionnelle aux droits de mutations, le fonds national de garantie individuelle de ressources, la taxe sur les pylônes électriques, la taxe sur l'électricité.

Les produits de fiscalité indirecte sont prévus en baisse par rapport au BP 2022 (-100 000). Les droits de mutation sont intégrés à hauteur de 600 000 € dans le prévisionnel 2023.

1.1.1.2 Transferts en provenance de RLV 5,25 M€ soit -957 000 € par rapport à 2022

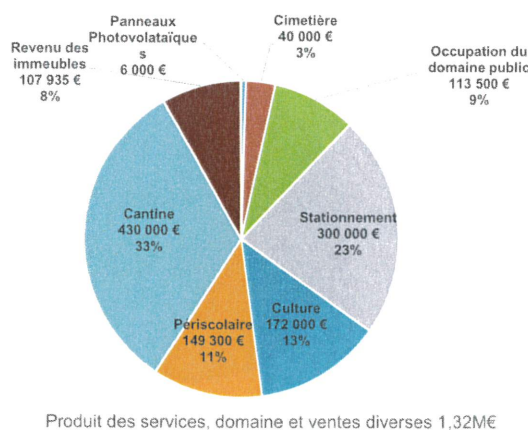
Les transferts en provenance de RLV correspondent majoritairement à la restitution de taxe professionnelle initialement communale, déduite des charges/produits transférés à l'occasion de la création de l'EPCI Riom Communauté, devenu depuis Riom Limagne et Volcans (RLV). Ces transferts sont prévus en diminution suite aux décisions prises dans le cadre de Pacte Financier et Fiscal. Cette restitution de taxe professionnelle (4,2 M€ contre 4,94 M€ auparavant) est complétée de la dotation de solidarité (1,05 M€ contre 1,26 M€ auparavant).

1.1.1.3 Dotations de l'Etat 1,32 M€ : soit + 33 000 € par rapport à 2022

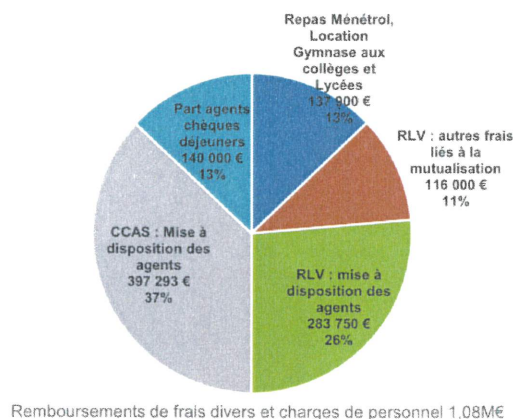


1.1.2 Produits des services domaines et ventes diverses : 1,32 M€

Ce poste est prévu en baisse de 88 000 € (soit -6.31%).



1.1.3 Remboursement des frais divers et charges de personnel : 1,07 M€



Remboursement de charges de personnel :

Cette rubrique regroupe la part des chèques déjeuners financée par les agents, la mise à disposition du personnel communal pour le CCAS, la mise à disposition d'une partie de certains services auprès de RLV.

Remboursement de frais divers, en légère diminution :

Cette rubrique regroupe les repas facturés à Ménétréol, la location des gymnases aux collèges et lycées, la fourrière automobile et la fin du service commun de production florale qui entraîne une diminution de 8 000 € des recettes.

1.1.4 Remboursement Assurance Personnel et décharges : 252 000 €

Ce poste regroupe le remboursement des indemnités journalières par les assurances souscrites par la collectivité ainsi que les décharges d'activité. Il est prudemment revu légèrement en hausse.

1.1.5 Subventions de fonctionnement et FCTVA : 680 000 €

Ce poste de recettes est prévu en hausse de 80 000 € pour s'établir à 680 000 €.

La principale hausse provient du FCTVA de fonctionnement qui vient s'établir à 60 000 €. Les subventions de la Caisse d'Allocations Familiales sont estimées à 386 000 €. Les subventions versées par l'Etat sont reconduites à hauteur de 50 000 € ou encore le fonds de soutien à l'apprentissage du personnel en situation de handicap pour 5 000 €. Avec la reprise du contrat publicitaire sur les mobiliers urbains, 25 000 € de redevances de publicité Decaux sont inscrites.

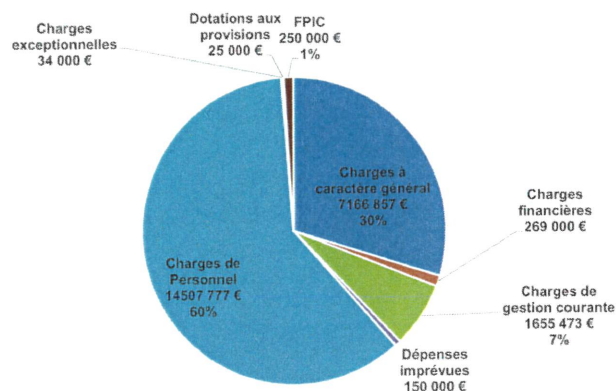
La Région à hauteur de 35 000 € notamment en soutien des Saisons Culturelles, reconnues « Scène Régionale », et le Département qui participe aussi en consacrant 10 000 € aux saisons culturelles et 15 000 € à l'école de musique.

1.1.6 Autres produits de gestion courante 108 000 €

Il s'agit des revenus générés par la location de logements et parkings du parc privé communal. Ce poste est stable en 2023.

1.2 Dépenses de fonctionnement : 24 M€

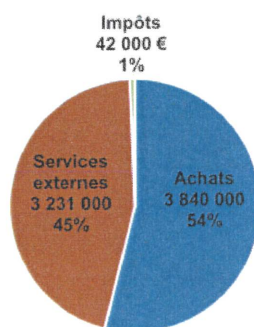
Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent pour le budget primitif 2023 à 24 M€ soit une hausse de 4.30%.



Dépenses réelles de fonctionnement 24 M€

1.2.1 Charges à caractère général : 7.10 M€

Ce poste est prévu en forte hausse, en raison notamment de la flambée des coûts de l'énergie. En effet, en 2023 la dépense gaz/électricité devrait s'établir à 2,6 M€, soit +1,3 M€ par rapport 2022, et même +1.6 M€ par rapport à 2021. Pour les autres postes, ils évoluent de façon différenciée.



Charges à caractère général 7,1M€

1.2.1.1 Achats : 3.8 M€

Ce poste connaît une hausse de 93 000 €. Cette variation se concentre principalement sur le poste « énergie électricité » liée à une hausse du prix des fluides de +1.3 M€ concernant le gaz et l'électricité.

1.2.1.2 Services Externes 3.20 M€

Ce poste connaît une diminution de 11% (-375 000€), concentrée principalement sur :

- ✓ Le poste « nettoyage des locaux » (-61 000 €),
- ✓ La location d'Algecos en 2022 pour 140 000 € afin d'accueillir les élèves de l'école Brossolette,
- ✓ Le poste études à - 80 000 €.

Enfin, le poste « entretien maintenance » s'établit à 1,19 M€, soit une diminution de 120 000 € par rapport au BP2022

1.2.1.3 Impôts 42 000 €

Ce poste retrace principalement les taxes foncières dont la Commune est redevable.

1.2.2 Charges de personnel : 14.5 M€

Les charges de personnel connaissent une variation de prévision de l'ordre de +3,5 % entre le BP 2022 et le budget prévisionnel 2023, soit +440 000 €.

La prévision budgétaire 2023 prend en compte toutes les variations décidées en 2022 et reportées sur une année complète, ainsi que les impondérables d'ores et déjà identifiés :

- augmentations du SMIC aux 1er janvier 2022, 1er mai 2022, 1er août 2022 et augmentation de l'indice de départ de la fonction publique territoriale (servant de base à la rémunération des agents),
- augmentation de la valeur du point d'indice au 1er juillet 2022,

Ces deux derniers éléments impactent le prévisionnel 2023 d'environ + 220 000 €.

- ainsi que les décisions et recrutements actés sur 2022 et la revalorisation du régime indemnitaire pour environ 165 500 € au total.

Ces prévisions tiennent également compte du glissement vieillesse technicité (GVT), à savoir les avancements d'échelon, de grade, promotions internes et autres réussites aux concours ainsi que d'éventuelles ruptures conventionnelles pour un total d'environ 65 000 €.

Enfin, la prime d'assurance du personnel augmente de 15 000 € pour l'année.

1.2.3 Autres charges de gestion courante : 1.65 M€

Ce poste est en baisse de 30% (-722 000 €).

1.2.3.1 Participations obligatoires : 1,01 M€

Au sein de ce poste, la contribution au SDIS n'apparaît plus sur 2023. Pour information, elle était de 658 000 € en 2022. En effet, dans le cadre du Pacte Financier et Fiscal, cette compétence est transférée à RLV. A noter qu'en parallèle, l'Attribution de Compensation reversée par RLV est minorée d'autant. La participation à l'OGEC est budgétée à hauteur de 290 000 € pour 2023, soit au même niveau qu'en 2022.

1.2.3.2 Associations 560 000 €

Ce poste valorise le soutien financier de la Commune aux associations.

Il est à noter la diminution de la subvention à la Vache carrée (- 10 000 €) dont les activités pour les 11-14 ans a été reprise par la Commune à sa charge et du fonds d'initiative Cœur de Ville (- 6000 €) en raison d'une sollicitation moindre de l'association des commerçants pour les animations organisées sur l'année 2022.

1.2.3.3 Action Sociale : 545 000 €

Ce poste de dépense recouvre la subvention d'équilibre de 150 000 € allouée au CCAS, ainsi que la traduction financière des coûts de fonctionnement du CCAS pris en charge par la Commune à hauteur de 395 000 €.

1.2.4 Charges financières : 280 000 €

Les intérêts 2023 de la dette contractée par la Commune sont en hausse (+188 000 €) pour s'établir à une prévision de 280 000 €.

Les annuités de la dette en cours sont en effet en hausse, puisqu'un emprunt d'équilibre de 6 M€ a été contracté en 2022, générant ainsi de nouvelles échéances.

En sus des intérêts de la dette en cours, il est prévu le remboursement d'une nouvelle annuité correspondant à l'emprunt d'équilibre qui serait sollicité à mi-année. Sur la base d'un taux d'intérêt à 3%, les intérêts de cette nouvelle annuité s'élèveraient à environ 100 000 €. Après des années calmes en termes de taux d'intérêt, ceux-ci sont prévus en forte hausse sur 2023.

1.2.5 Charges exceptionnelles : 29 000 €

Ce poste est reconduit en légère baisse, en lien avec le réalisé. Ce chapitre comprend par exemple les remboursements de trop perçus de charges à des locataires, ou bien au besoin les indemnités liées à des protocoles transactionnels.

1.2.6 Atténuation de produits : 250 000 €

Ce poste est prévu en baisse, en lien avec le réalisé 2022. Il concerne principalement le FPIC (Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales), prévu en hausse de 40 000 € en 2023 par rapport au réalisé 2022). Il s'agit également des dégrèvements de taxe d'habitation concernant les logements vacants à hauteur de 10 000 €.

2. Section d'investissement

2.1 Recettes d'investissement 12 M€

La Commune poursuit son cycle d'investissement et hors opérations d'ordre, la section d'investissement propose les recettes réelles suivantes :

	Inscriptions Nouvelles	Restes à réaliser	Total
Recettes	11 191 000 €	871 000 €	12 062 000 €

2.1.1 Affectation Résultats : 1.56 M€

La Commune retrouve ici les 1 567 452 € proposés lors de la délibération d'affectation anticipée du résultat 2022.

2.1.2 FCTVA : 1 645 000 €

Le FCTVA 2023, mécaniquement généré par le volume des investissements de l'année 2022 se montera à 1 645 000 €. Il correspond à un reversement à la Commune par l'Etat de 16,404% des dépenses d'investissement éligibles lors de l'année n-1. Logiquement, les dépenses en investissement sur 2022 étant plus importantes que sur l'année 2021, la recette de FCTVA augmente.

2.1.3 Subventions d'Investissement 3,7 M€

Cette rubrique comprend 2,9 M€ d'inscriptions nouvelles et 870 000 € de reports.

2.1.4 Taxe d'aménagement : 170 000 €

La taxe d'aménagement est prévue stable par rapport à la prévision 2022 compte-tenu des programmes d'aménagement en cours. A noter qu'à compter de 2023, dans le cadre du Pacte Financier et Fiscal avec RLV, la Commune de Riom devra reverser à RLV la totalité des taxes d'aménagement perçues sur les zones d'activité économiques.

2.1.5 Cessions : 160 000 €

Deux compromis ont été signés en 2022 et son prévus en réitération en 2023 :

- pour la vente d'une parcelle CD 64 rue Gilbert Romme, correspondant à l'ilot Daurat, pour 10 000 €,
- pour la vente d'une parcelle AV 472 rue du Creux, afin d'y installer un cabinet d'ophtalmologie, pour 146 000 €

2.1.6 Amendes de police : 110 000 €

La répartition du produit des amendes est proportionnelle au nombre de contraventions dressées l'année précédente sur le territoire de chaque Commune ou groupement.

2.1.7 Emprunt : 4.6 M€

Pour l'année 2022, l'emprunt d'équilibre est proposé à hauteur de 4.6 M€.

2.2 Dépenses d'investissement : 14.7 M€

Les dépenses d'investissement 2023 sont à un niveau important car elles intègrent la fin de travaux d'envergure (rénovation de l'Ecole Jean Rostand), les acquisitions foncières qui n'ont pu être concrétisées en 2022 et le lancement de travaux Cœur de Ville. Elles préparent également le second cycle d'investissements de ce mandat avec des études ciblées sur plusieurs projets bâtimentaires.

Hors opérations d'ordre, la section d'investissement propose l'inscription des dépenses réelles suivantes :

	Inscriptions Nouvelles	Restes à réaliser	Total
Dépenses	13 722 000 €	980 000 €	14 702 000 €

Pour l'année 2023, la Commune renforce ses investissements dans le cadre de la démarche « Riom fait sa transition » qui irrigue l'ensemble des thématiques du PPI.

Tout d'abord, une enveloppe dédiée aux enjeux énergétiques est inscrite à hauteur de 100 000 €.

L'année 2023 fait la part belle à la promotion des modes doux avec :

- Les fourniture et pose d'un jalonnement piéton sur tout le centre-ville (60 000 €) dans le cadre du programme Action Cœur de Ville,
- La poursuite du schéma cyclable inscrite à hauteur de 40 000 €,
- L'étude et possiblement la création de cheminement piéton entre le Moulin de la Croute et les Portes de Riom, et entre le Cerey, la future aire de camping-cars et le Centre-ville, contribuant à la politique d'attractivité du Centre-ville.

L'accent est mis sur la performance énergétique dans le cadre de la mise en œuvre d'un premier volet du SDIE, avec :

- Maitrise d'œuvre et lancement des travaux de toiture et façades du Gymnase de l'Amitié à Cerey à 400 000 € pour la tranche 2023,
- Continuité de la production photovoltaïque avec Solaire Dôme,
- Lancement des études concernant le réseau de Chaleur bois sur la rue de l'Hôtel de Ville,
- Études (phases audit énergétique et programme puis maitrise d'œuvre) pour les bâtiments « Le Rallye » et l'ancien Lidl à hauteur de 50 000 €, et l'appel à candidature pour l'écoquartier à 50 000 €. Cette dernière somme vise à indemniser les candidats non retenus à l'issue d'une procédure d'émulation pour la réalisation, par un aménageur privé, d'un ensemble d'habitat s'inscrivant dans une démarche de labellisation en écoquartier,

- La modernisation de l'éclairage public avec passage en Led et pilotage à distance.

Enfin, comme la Municipalité s'y est engagée, il a été procédé à l'inscription d'un budget participatif de 30 000 € en vue d'accompagner les projets portés par les conseils de quartier créés au printemps 2022. Ces projets concernent aussi bien l'animation que l'aménagement de la ville. La majeure partie de ce budget participatif (à hauteur de 25 000 €) sera portée sur de l'investissement pour financer des projets d'études et de petites acquisitions.

2.2.1 Travaux : 8,81 M€

8 M€ sont issus d'inscriptions nouvelles et 580 000 € sont issus de reports de l'année 2022.

4 gros projets qui correspondent à une grande partie de l'enveloppe d'investissements :

- 2e année des travaux de rénovation du groupe scolaire Jean Rostand, travaux de VRD aux abords et équipements du site,
- 1ère phase de rénovation des toitures et façades du Gymnase de l'Amitié à Cerey,
- 1ère phase des travaux de renaturation de la place Félix Pérol et d'aménagement d'un parking au carrefour Bardon (actuel boulo-drome),
- Aménagement des espaces publics et modes doux entre l'allée des Platanes et l'école Brossolette dans le quartier de La Varenne.

2.2.1.1 Thématique Environnement et Cadre de vie : 1,8 M€

Ces investissements incluent 580 000 € de reports.

- La rénovation de la voirie et des réseaux (secs et humides) sur les rues dites du "quartier Dunkerque », estimée au total à 2,68 M€ TTC, lancée sur 2023 avec une inscription à hauteur de 100 000 €.
- L'aménagement des espaces verts et circulation douce entre l'avenue des Platanes et l'école Brossolette, inscrit à hauteur de 450 000 €.
- La poursuite de l'enherbement du cimetière à hauteur de 70 000 €.
- L'éclairage public, avec un chiffrage à hauteur de 480 000 € afin d'assurer la transformation en Led.

2.2.1.2 Travaux : thématique Ecoles : 4,8 M€

La restructuration complète du groupe scolaire Jean Rostand s'achève, avec une enveloppe Travaux et Maîtrise d'œuvre à hauteur de 4 M€.

En parallèle des travaux bâtimentaires, sont prévues des opérations de voirie avec parking, parvis et possiblement la réfection d'un morceau de voirie pour un total de 460 000 €.

Enfin, le renouvellement des équipements et matériels informatiques viendront compléter l'opération Jean Rostand en vue d'une réouverture prévue pour la rentrée 2023.

La résorption des dysfonctionnements de la cuisine centrale est inscrite à hauteur de 150 000 €.

2.2.1.3 Thématique Cœur de Ville : 830 000 € pour le chapitre « Travaux »

Cette thématique est axée autour de deux grands projets :

La transformation du quartier des Tanneries estimée au total à 1,5 M€, est inscrite au BP 2023 pour 770 000 €.

La transformation des friches carcérales du centre-ville comprenant :

- l'acquisition des sites : 430 000 €
- les études pré-opérationnelles relatives à la Maison d'Arrêt : pour lesquelles 50 000 € sont inscrits en 2023
- l'étude de programmation pour le centre de détention à hauteur de 30 000 €
- Appel à projet pour l'éco-quartier : 50 000 €

A noter également une enveloppe de 40 000 € prévue pour le jalonnement piéton du centre-ville.

2.2.1.4 Thématique Patrimoine et Équipements sportifs : 1,08 M€

Ces investissements incluent 335 000 € de reports.

Les programmes sur les Monuments historiques à hauteur de 115 000 €.

De plus, une enveloppe de réparation du patrimoine bâti est fixée comme chaque année à 200 000 € et répartie entre plusieurs pôles de directions, afin d'assurer les travaux du quotidien et de la mise en accessibilité.

Concernant les équipements sportifs :

- la finalisation des travaux de création d'une salle de musculation et de récupération au sein du bâtiment Rallye à proximité du complexe sportif Emile Pons,
- la maîtrise d'œuvre et le lancement des travaux de toiture et façades du Gymnase de l'Amitié à Cerey, avec une inscription à 400 000 € pour l'année 2023.

2.2.2 Etudes, fonds de concours et logiciels : 874 000 €

Elle est portée au budget à hauteur de 874 000 € dont 100 000 € de reports.

Différentes prestations intellectuelles en accompagnements spécifiques, techniques et juridiques des principaux projets, sont prévues pour l'année 2023 :

- Etudes sur le bâtiment Lidl à 25 000 €
- Etudes sur le bâtiment Rallye (forte composante énergétique) à 25 000 €
- Etudes de faisabilité d'un nouveau Centre technique municipal sur le site Rexiaa à 70 000 €
- Poursuite de l'étude pour le projet d'extension des parcs (Cerey, Dagneaux, Boules), pour 10 000 €
- Indemnisation des candidats dans le cadre de l'appel à projet « écoquartier »
- Etudes pré opérationnelles et de programmation de la Maison d'Arrêt inscrites à 50 000 €
- Etudes diagnostics divers, dont audits énergétiques dans le cadre du SDIE à 50 000 €

Les fonds de concours à RLV regroupent une étude relative à la découverte de l'Ambène derrière la gare (20 000 €) et trois opérations de travaux d'eaux pluviales (265 000 €). La campagne de rénovation des façades prévoit 50 000 €. Enfin, les logiciels informatiques sont budgétés à hauteur de 80 000 € + 30 000 € de reports.

2.2.3 Equipements et acquisitions mobilières 1,3 M€

Cette enveloppe est fortement en baisse (-300 000 €), par suite d'efforts organisationnels dans les services.

En ce qui concerne le programme pluriannuel de remplacement des véhicules communaux, ce poste se monte à 341 000 € + 203 000 € de reports en 2023.

Le matériel informatique, outre le renouvellement régulier des postes (à hauteur de 150 000 €), il est nécessaire d'équiper l'école Jean Rostand, à hauteur de 150 000 €.

Pour les travaux au cimetière est prévue une enveloppe de 70 000 €, 50 000 € sont inscrits en reports.

À cela s'ajoute le matériel pour le fonctionnement des régies et du garage, ainsi qu'un aspirateur pour le nouveau terrain synthétique du Cerey pour 10 000 €.

Pour la sécurisation des espaces publics par la vidéoprotection, sont inscrits 30 000 €.

Pour les écoles, les principales dépenses concernent l'ameublement et l'équipement de Jean Rostand : mobilier pour 120 000 € + équipement des sanitaires pour 15 000 €.

Sur le volet artistique et culturel, un investissement de 30 000 € sera notamment consacré au renouvellement des matériels pour les Écoles d'arts et de musique et de la console lumière pour les salles de spectacle.

Enfin, pour les sports, 15 000 € seront fléchés sur des matériels pour les stades et gymnases.

2.2.4 Acquisitions foncières : 2,3 M€

Pour l'année 2023, les acquisitions foncières inscrites sont regroupées comme suit :

- L'acquisition des friches Rexiaa pour 1,27 M€.
- Les terrains Veyrac Sablon Du Corail, situés rue du Creux, sont inscrits à hauteur de 240 000 €.
- Terrain pour le futur crématorium à hauteur de 260 000 €.
- Acquisition des deux friches carcérales du centre-ville (centre de détention et Maison d'Arrêt) est inscrite à hauteur de 430 000 €.

2.2.5 Remboursements d'emprunts et participations : 1.18 M€

L'année 2023 verra le remboursement de 1,06 M€ de capital des emprunts.

À cela s'ajoute le remboursement du capital de l'emprunt d'équilibre, que l'on imagine souscrit à mi-année. Sur la base d'un emprunt d'équilibre à 4,6 M€, souscrit sur 20 ans à un taux de 3%, on peut projeter un remboursement d'environ 115 000 € de capital supplémentaire.

Le poste « participations » couvre la prise de participation auprès de l'Agence France Locale, à hauteur de 13 900 €.

Cette annuité est la dernière des 5 échéances prévues lors de l'adhésion.

2.2.6 Dépenses Imprévues 150 000 €

Est inscrite la somme de 150 000 € (identique à 2022).



L'Assemblée, à la majorité (8 contre : MM. BAGES, BOUCHET, BRAULT, RESSOUCHE, Mmes NIORT, LAURENT, PIRES-BEAUNE et LYON) a approuvé le Budget 2023.

LE BUDGET 2023 EST CONSULTABLE
AU SERVICE ACCUEIL DE L'HÔTEL-DE-VILLE

Interventions

M. le Maire : «Merci Evelynne, avant de donner la parole bien sûr pour pouvoir débattre de ce budget, j'aurais quelques remarques à vous faire, donc merci à Evelynne d'abord et à l'ensemble de l'équipe, des services pour l'élaboration de ce budget, comme l'a indiqué précédemment Evelynne si l'on veut continuer à maintenir un fort niveau d'investissement pour les années à venir, il nous faut agir à la fois sur nos recettes de fonctionnement mais on n'a pas beaucoup de moyens pour agir là-dessus si ce n'est on l'espère des taxes foncières pour lesquelles on a été imputés pendant deux années consécutives suite aux reprises par BACACIER puis par FAREVA, qui seront je l'espère améliorés. On a essayé de faire des prévisionnels jusqu'à la fin du mandat, avec la DGFIP, on n'a pas pu avoir les éléments que l'on souhaitait pour savoir sur ces grosses entreprises, sur les 10 premiers contribuables, quelles étaient leurs impositions dans les années futures. Je regrette beaucoup, parce que ça permet quand même de faire avancer les projets de voir un peu où on en est, il nous faut à la fois donc agir sur les recettes bien sûr et surtout agir sur la diminution de nos dépenses de fonctionnement. A ce sujet je tiens à remercier le travail important qui a été fait au niveau des services par le Directeur Général pour maîtriser, voir diminuer nos charges à caractère général. Dans l'avenir, il nous faudra continuer dans ce sens pour pouvoir garder des capacités d'investissement pour demain. Malheureusement la crise énergétique est passée par là qui fait exploser, comme vous avez pu le constater, les budgets, nos dépenses de fluides, mais des mesures d'urgence ont déjà été prises et je vous en remercie, quand on a présenté la diminution de l'éclairage public vous avez tous été favorable pour voter cette diminution. Donc, il reste deux mesures d'urgence qui sont encore à prendre sur l'éclairage et sur la rénovation thermique de nos bâtiments. Concernant la maîtrise de la masse salariale qui constitue une part prépondérante de nos charges de fonctionnement nous devons continuer à être très vigilant, je tiens à rappeler qu'en 2022, c'est une très bonne chose, nous avons fait évoluer à la hausse le régime indemnitaire des agents, ce qui est normal, mais cela n'a pas été sans impact sur notre budget, si l'on ajoute à cela l'augmentation du point d'indice, cela fait très vite grimper les dépenses. Comme vous avez pu le constater à ce jour la capacité de désendettement de notre Ville reste très honorable, voire enviable, moins de 2 ans même si nous devons prévoir une dégradation dans les prochaines années. Peut-être aurions-nous dû investir encore plus dans le passé lorsque la situation financière était meilleure, mais il faut aussi tenir compte des plans de charge en interne et pour 2023 nous avons l'ambition d'être à plus de 80% d'investissement réalisé, c'est les messages, les directives qui ont été données. Voici en quelques mots ce que je souhaitais rajouter. Bien évidemment que le débat est ouvert et que je répondrai dans la mesure du possible à vos questions. Madame Christine Pires-Beaune, Charles et puis Boris, on y va dans l'ordre, Christine je vous donne la parole allez-y. »

Christine PIRES-BEAUNE : « Merci Monsieur le Maire, je voudrais d'abord m'excuser auprès de Madame Vaugien de ne pas avoir assisté à la commission des finances qui traitait donc du budget, j'étais retenue à l'Assemblée. Alors deux points sur la forme d'abord, vous avouer un petit peu de déception sur le document qui nous est fourni parce que je crois que l'année dernière j'avais déjà fait cette remarque sur le fait que j'aurais préféré avoir des tableaux avec les comptes administratifs 2022 puisqu'en plus vous avez les chiffres, et je sais enfin je faisais pareil, on

valide très tôt avec la Trésorerie et d'ailleurs vous-même, vous faites référence plusieurs fois dans votre document au réalisé en 2022 et à plusieurs occasions, page 5 sur la fiscalité indirecte, page 12 sur le poste entretien maintenance, page 15 sur les atténuations de produits, page 17 sur les amendes de police. Pour tous ces postes que je viens de citer et il y en a d'autres, vous indiquez inscrire une somme par rapport au réalisé effectif 2022 et c'est très bien, mais pour le coup sur ce tableau rectificatif de synthèse y compris, je pense que ce serait plus clair pour tout le monde d'avoir un CA estimatif et un CA 2021, 2019, ça nous permet de voir l'évolution du réaliser et pas de budget à budget. J'ai quelques petites incompréhensions sur les dépenses réelles de fonctionnement, sur la page 10 vous indiquez qu'elles augmentent de 4,3% et sur le tableau de synthèse justement elles augmentent de 4,7% donc je ne sais pas quel est le bon pourcentage, je n'ai pas eu le temps de refaire les calculs. J'ai vu aussi une légère incohérence, vous indiquez une augmentation sur le poste alimentation, c'est un peu curieux parce que l'inflation sur les produits alimentaires c'est plutôt un nombre à deux chiffres y compris sur les produits frais, donc j'ai été surprise par cette légère augmentation. Surprise par la stabilité des taxes foncières payées par la Ville, puisqu'on a aussi des bâtiments qui rapportent et donc on paye de la taxe foncière et vous parlez aussi de stabilité alors que la revalorisation des bases elle doit aussi s'appliquer à ses bâtiments là. Page 13 vous notez dans le chapeau participation aux SDIS, mais bon là je suppose que c'est un copier-coller du rapport BP 2022 parce que page suivante vous indiquez bien que la participation au SDIS n'est plus versée puisque c'est RLV qui va le faire. Page 15 atténuations de produits, vous indiquez que ce poste est en baisse et que ce chapitre concerne principalement le fisc qui est vrai, qui lui est prévu en hausse, alors là je ne comprends pas bien du coup, et page 22 vous inscrivez 70 000 € pour le cimetière et notamment des travaux de mise en herbe et page 19 de nouveau on retrouve ces 70 000 €, est-ce que ça ne ferait pas doublon.

J'en viens au fond, nous ne voterons pas ce budget mais il n'y a rien de surprenant finalement parce que c'est le reflet de choix politiques que vous avez fait, on aurait certainement fait d'autres choix même si sur certains projets d'investissement on aurait pu faire les mêmes. Par contre sur les choix budgétaires notamment et sur les choix budgétaires qui nous lient à RLV je pense qu'on n'aurait pas fait tout à fait les mêmes choix, notamment sur la mutualisation, mais ça je le dis aussi tous les ans au moment du budget et puis sur la taxe d'aménagement qui a justifié notre abstention tout à l'heure. Alors si on regarde les tableaux synthétiques que vous nous avait donnés, mais qui sont encore une fois sur les budgets avec un titre d'ailleurs, je ne sais pas s'il a été changé, mais moi j'avais budget prévisionnel donc je ne sais pas pourquoi prévisionnel parce que je suppose que c'est bien le budget qu'on va voter. On a des recettes réelles de fonctionnement en baisse de 2,29 et des dépenses réelles de fonctionnement en hausse de 4,72, ça devra je suppose se traduire par une baisse de l'excédent de l'épargne brut. Remarquez aussi la bascule qui s'opère entre la fiscalité, les contributions ménages, et les contributions entreprises par rapport à ce que vous disiez tout à l'heure Monsieur le Maire, mais par rapport aussi et je l'ai dit aussi à Frédéric Bonnichon Président de RLV qui a adressé un courrier au ministre pour, lui aussi, condamner la suppression de la CVAE pour moitié, parce qu'on a une bascule qui est en train de s'opérer. Alors vous parlez de 840 000 € de plus qui vont être payés sur les taxes foncières, dans ces 840 000 € je suppose qu'il y a une partie ménage et une partie CFE, voilà une précision là-dessus, est-ce que c'est 840 000 € qui sont sur le document, concernant uniquement les ménages ou pas. Sur l'investissement au global on a des recettes réelles d'investissement en baisse aussi de 9,3 et des dépenses d'investissement en baisse de 8,6, bon on a des finances saines, je ne mets pas en cause du tout, par contre ce qui est inquiétant c'est ce manque de visibilité pour l'avenir et ce contexte, parce que beaucoup de ce qui est là notamment sur certaines prévisions est dû évidemment au contexte inflationniste qui est le même pour tout le monde, partout en France et ailleurs évidemment. Sur la taxe d'aménagement donc on s'est effectivement abstenu parce que contrairement à ce qui est écrit page 17 ce n'est pas une obligation mais dans la délibération c'est bien noté effectivement que c'est sur la base du volontariat. Et j'en termine avec quelques questions sur le quartier de Dunkerque, j'avais posé la question alors pas le dernier mais l'avant dernier, je pense, Conseil Municipal, je voulais savoir si on avait revu le projet pour enfouir ou pas les réseaux. Sur le poste vacant au CCAS je voulais savoir pourquoi il est resté vacant, est-ce que c'est parce qu'on n'arrive pas à trouver effectivement le bon profil. Sur le tir sportif je n'ai rien vu d'inscrit au budget même en frais d'études mais ça m'a peut-être échappé puisque j'ai cru comprendre que le projet était passé de communautaire à communale. Sur le fond vert est-ce qu'on a déposé des dossiers, si je vous dis ça c'est que ce matin on avait une table ronde avec le Ministre Béchu à

l'Assemblée pour parler justement investissement collectivités locales et il a indiqué qu'hier il y avait 1 800 dossiers déjà de déposés, donc je voulais savoir si nous, nous faisons partie de ces 1 800 dossiers. Et sur la rénovation de l'œuvre d'art du carrefour Bardon je vous avais interrogé mais il y a plus d'un an, vous m'aviez dit que c'était en cours et voilà est-ce que c'est vraiment en cours. Et enfin, est-ce que vous pouvez nous adresser Madame Vaugien, la maquette budgétaire complète avec les annexes à nous et à tous ceux qui veulent la recevoir bien sûr, je vous remercie. »

Charles BRAULT : « Alors c'est mon tour, bonsoir à toutes et à tous, alors avant de parler du budget, quand même merci beaucoup pour ce cadeau, vous avez de l'humour et je trouve ça sympa, je ne sais pas par contre sur quelle ligne budgétaire ça a été pris donc ça serait bien d'en informer les Riomoises et les Riomois, peut-être sur votre ligne budgétaire personnelle. C'est sympa parce qu'il y a une maxime là, acheter, vendre, rêver et comploter et il y a un petit bonhomme à côté avec une chemise blanche, une veste noire, alors il n'a pas de lunettes mais enfin je ne sais pas, il me rappelle un peu quelqu'un, bon on fera peut-être une partie à la fin du Conseil on n'est pas très nombreux, donc on peut faire des petites équipes, ça pourrait être rigolo, en plus sérieusement, moi j'en ai un qui est en francs donc voilà ça en fait un en euros mais je me demande quand même si je ne vais pas aller le porter à la Vache Carrée parce que voilà, on voit qu'elle a de moins en moins d'argent donc ça fera une petite dotation, merci pour ce clin d'œil.

Pour parler du budget, déjà aussi bienvenue à Monsieur Loubignac, ici c'est jaune et bleu ce n'est pas blanc et noir donc j'espère que vous allez vous y faire et merci à Madame Vaugien d'avoir présenté le budget si vous êtes malade et puis comme d'habitude, merci aussi aux services pour la qualité du boulot. Je ne vais pas redévelopper le contexte particulièrement défavorable dans lequel les budgets des Collectivités Territoriales sont construits, la hausse du coût de l'énergie, des matières premières, l'inflation, les restrictions drastiques qui impactent évidemment les marges de manœuvre des collectivités territoriales. C'est quand même un sacré paradoxe je me souviens du discours du président qui disait qu'il allait vraiment sur la décentralisation, être exemplaire par rapport aux Collectivités Territoriales, c'était en 2017, il en a remis une couche en 2022 et pourtant on a de plus en plus de responsabilités, de compétences et les finances diminuent à ce niveau-là. Alors pour revenir à notre budget je l'ai lu en me posant deux grandes questions, est-ce qu'il répond aux urgences sociales démocratiques et environnementales de notre Commune et est-ce qu'il donne du coup la priorité aux solidarités, au renouvellement démocratique et à l'accélération de la transition écologique, est-ce qu'on a des trajectoires qui vont dans ce sens-là, alors la réponse elle est parfois oui, elle est aussi peut-être trop souvent non. Sur les aspects sociaux, les enjeux sociaux de solidarité j'en avais déjà parlé lors du ROB, il me semble comme le font, et je vais essayer de voir ce qui se passe, dans pas mal d'autres municipalités de notre taille et bien elles ont augmenté leur participation au CCAS, elles ont augmenté en cette année 2023 leur participation aux centres sociaux, aux associations de solidarité, je ne dis pas que la Ville de Riom ne fait rien envers ces acteurs là, mais voilà on aurait pu, on l'avait proposé, et je pense qu'on peut le regretter. Alors c'est très bien, il y a la mutuelle communale qui se met en place et ce sera un coup de main pour les plus défavorisés. Dans ce budget, il me semble, mais j'ai peut-être mal lu, qu'on n'investit pas assez pour le handicap, il y a encore de nombreux investissements à faire sur notre Commune notamment en termes d'accessibilité et il me semble que d'ici la fin de la mandature il faudrait accélérer sur cet aspect. Je vais faire aussi un petit peu de wauquisme pour faire plaisir à certaines ou certains, il y a des collectivités qui innovent sur un budget sensible au genre et à l'égalité, je pense que ça serait bien qu'à un moment aussi on s'intéresse à ce sujet dans les prévisions de nos enveloppes budgétaires. Sur l'aspect démocratie locale vous l'avez souligné, les conseils de quartier fonctionnent enfin depuis 2022, il y a eu une enveloppe budgétaire de 30 000 € c'est bien, c'est une première étape, alors quand même, là aussi regardons ce qui se passe ailleurs, sur les collectivités qui sont vraiment, je dis bien, vraiment engagés dans les démarches participatives c'est 5% du budget d'investissement qui est consacré au budget participatif moi j'ai fait le calcul, là on est à 0,2 %, donc voilà il y a une sacrée marge de manœuvre, aussi pour mettre des moyens humains en termes de pilotage de méthodologie de ces démarches-là, il me semble qu'on a des agents au sein de nos services qui ont des compétences là-dessus mais il faut peut-être leur donner davantage de moyens et réfléchir là-dessus. Sur la transition écologique j'ai déjà souligné le tournant qui avait été pris sur cette mandature et je ne vais pas faire de démagogie en soulignant aussi l'investissement en particulier d'Anne Veyland qui se mobilise sur ce sujet

et la place, de plus en plus importante, que ça prend sur le budget, alors la rénovation énergétique des bâtiments vous disiez tout à l'heure Monsieur le Maire, on prend des mesures d'urgence en effet, le réveil il est tardif mais c'est pas valable que pour la Ville de Riom, c'est valable pour toutes les Collectivités en France. Ça fait 40 ans mais peut-être même plus que les acteurs qui sont vraiment concernés par ce sujet disent que les investissements sur la rénovation énergétique des bâtiments publics doivent être pris, et puis c'est seulement maintenant, parce que maintenant ça touche au portefeuille, qu'on commence à s'y intéresser, pourtant ça fait 40 ans qu'on aurait dû investir là-dessus à la Ville de Riom aussi que ce soit des majorités de gauche ou de droite, pour autant j'espère qu'on va pas tarder à réagir sur d'autres enjeux qui sont cruciaux pour notre collectivité, j'en ai déjà parlé lors des précédents budgets, la végétalisation des cours d'écoles, des délaissés de voiries, on doit d'abord davantage investir pour des îlots de fraîcheur ces quelques degrés certaines fois qui peuvent être rabaisés en été et ça peut être bien pour tout le monde. C'est l'accélération des mobilités douces, alors il y a toute la démarche qui est faite sur le vélo mais bon pour prendre une petite image je pense que là maintenant il s'agit vraiment de changer de braquet, on entend les attentes de la population, il faut qu'on aille plus loin. Je parlais d'accélération mais aussi décélération, surtout ce qui est vitesse des véhicules en ville, alors on en parle mais il me semble qu'on agit pas assez là-dessus, on devrait aller plus loin sur les zones 30, sur tout ce que l'on peut faire dans l'investissement pour ralentir, à la fois pour le confort de vie des administrés mais aussi pour des problématiques environnementales et enfin j'espère aussi que sur la ceinture verte, où on fait beaucoup d'acquisitions, le dispositif va enfin décoller parce que là aussi il y a de grosses attentes sur des jardins partagés et puis bien sûr sur l'installation de maraîchers. J'en ai déjà parlé plusieurs fois, j'en ai parlé aussi à RLV et désolé si je vous gonfle un peu avec ça, mais ce fameux budget carbone c'est pas une lubie et c'est pas comme me disait Frédéric Bonnichon un gadget, c'est pas ça, c'est vraiment un outil pour piloter autrement nos choix d'investissement en essayant à partir d'un bilan carbone que l'on pourrait faire, de se dire on fait des choix budgétaires mais on les critique pour essayer d'instaurer une certaine responsabilité carbone et de déterminer autrement nos politiques je pense vraiment que si on veut être ambitieux là-dessus et continuer à faire notre transition et aller plus loin on doit se saisir de ce genre d'outils et il me semble qu'au sein de la Collectivité on a des agents qui sont tout à fait en capacité d'aller là-dessus dans les différents services. Sur l'urbanisme et l'aménagement là aussi pour ne pas faire de démagogie, merci pour la création de ce groupe de travail sur les friches carcérales et sur les visites qui vont avoir lieu, voilà on s'est un peu empaillé la dernière fois et puis du coup j'ai eu droit au Monopoly donc c'est super mais c'est bien que ce groupe de travail ait lieu et j'espère que on va pouvoir aboutir là-dessus à des propositions construites collectivement, partagées et qu'on va aussi sur l'aspect urbanisme relever le niveau d'ambition de l'écoquartier parce qu'on en a parlé la dernière fois, il faut qu'on soit bien plus ambitieux sur cette écoquartier. Autre aspect sur les politiques culturelles mais on en reparlera plus tard dans le conseil, voilà on a quelques inquiétudes et on espère qu'elles seront levées. Un dernier point, on regrette tous ces marges de manœuvre budgétaires ou voilà on n'a pas assez d'argent, mais en fait je pense qu'on n'est pas assez ambitieux au sein de notre Collectivité, au sein de la Ville, notre positionnement, alors j'avais écrit l'échiquier territorial mais donc je vais dire les différents Monopoly territoriaux, sur le pôle métropolitain, sur le Grand Clermont, sur RLV, Monsieur le Maire je trouve qu'on n'est pas assez présent qu'on nous entend pas assez que notre sous-préfecture, elle ne pèse pas assez alors bien sûr il y a beaucoup de choses qui se passent en off auxquelles nous, simples conseiller municipaux, on n'assiste pas, mais je prends l'exemple du Conseil Communautaire qui avait lieu hier ou avant-hier, je ne comprends pas comment ça se fait qu'on n'entende pas plus la Ville de Riom, les conseillers communautaires, voilà on vous entend vous et Madame Vaugien parce que vous lisez les délibérations, mais il me semble qu'on ne pèse pas assez et on entend trop souvent et de plus en plus souvent dire que Rion devient la banlieue de Châtel-Guyon mais je me demande si c'est pas si vrai que ça en fait. Il me semble qu'on a vraiment une attitude de suiveur alors qu'on devrait être une locomotive et on en a la capacité, on ne pèse pas assez et vu qu'on ne pèse pas assez on va peut-être pas assez chercher les projets et du coup les enveloppes budgétaires à travers ces projets, qui pour nous, permettrait d'avoir des investissements pour notre Ville et pour les Riomais j'espère vraiment qu'on va se réveiller là-dessus et être beaucoup plus présent. Sur le fond de concours on en parlera plus tard dans le conseil, sur le fond vert Christine en a parlé mais ça fait, là aussi, plusieurs conseils que je vous interpelle là-dessus, j'espère qu'on sera prêt, et puis il y a un autre aspect sur les financements que l'on pourrait aller chercher alors c'est tout nouveau tout ça mais là aussi j'espère qu'on sera

proactif, pour utiliser un mot à la mode c'est leader, vous savez où vous ne savez pas que maintenant le Président Wauquiez, bon je ne suis pas du tout d'accord avec ça, mais tant mieux si on peut en profiter, puisque c'était plutôt pour les territoires ruraux, a décidé de changer légal et qu'il y a un gain maintenant qui est départemental, qui ne concerne pas la métropole mais qui concerne tout le reste du territoire. Sur l'enveloppe 2023/2027 il y aura 18 millions d'euros, ces 18 millions d'euros ils seront dédiés à l'attractivité, à l'économie vertueuse, à la revitalisation des centres-villes, à la résilience des territoires, j'espère que là aussi on va pas attendre que ça vienne à nous, mais on va y aller. Alors quand on s'intéresse au fonds européen on sait que des fois on peut décrocher la grosse timbale mais pour ça il faut de l'ingénierie, donc il faut que dans nos services il y ait des gens qui aient les capacités à faire ça et il faut aussi évidemment un fort portage politique en amont pour aller chercher ce qu'il faut aller chercher. Ce budget pour conclure, il n'est pas, il me semble, véritablement en phase avec les urgences sociales que vivent nos concitoyens et où notre Collectivité devrait davantage jouer un rôle de soutien et d'accompagnement, ce budget il manque profondément d'ambition sur le renouvellement de la place du citoyen dans la vie locale et ce budget sur le volet écologique même si je le redis la démarche me semble bien enclenchée, il ne propose pas non plus les profondes modifications structurelles qu'on devrait avoir qui nous permettrait d'avoir un fonctionnement, un investissement qui nous permettraient évidemment aussi d'aller plus loin. Donc pour toutes ces raisons et même si on peut partager certaines orientations, notre groupe, comme l'a dit Christine, ne votera pas ce budget je vous remercie. »

Boris BOUCHET : « Merci beaucoup, tout d'abord nous souhaitons remercier les services pour la qualité des documents fournis et également l'adjointe aux finances pour sa présentation dans des conditions difficiles. Alors moi je n'ai pas eu de cadeaux comme mon collègue, Président de groupe, c'est pas grave, vous n'aviez peut-être pas d'idées vous avez bien fait de pas m'offrir de Monopoly parce que de mon côté je ne suis pas trop capitaliste, mais si vous n'aviez pas d'idées vous pouvez penser, pour une prochaine fois, moi je serais plutôt la Bonne Paye, parce qu'une bonne paye ce sont des cotisations qui financent notre système de retraite par répartition, un système solidaire. J'en arrête avec cette digression pour revenir sur ce budget primitif qui reprend les éléments qui ont été donnés lors du rapport d'orientation budgétaire, donc je ne reviendrai que brièvement sur l'impact des politiques gouvernementales et du contexte, mais après l'impact de la crise sanitaire et économique liée au Covid 19 qui a affecté le budget municipal, tant en dépense qu'en recette, aussi bien en fonctionnement comme investissement, c'est l'impact de l'inflation et des dépenses énergétiques aujourd'hui auxquelles nous sommes confrontés et qui sont considérables. Les factures d'énergie de la Collectivité vont connaître en 2023 un surcoût de 1,3 millions d'euros pour Riom, nous allons d'ailleurs proposer un vote en fin de Conseil Municipal, un vœu commun à l'Etat pour un retour au tarif réglementé pour nos Collectivités, particuliers et entreprises et j'espère que ce vœu sera voté à l'unanimité. Concernant le budget que vous nous présentez ce soir bien évidemment nous partageons un certain nombre de choix comme la rénovation de nos écoles, en particulier l'école Jean Rostand ou plutôt sa reconstruction ou bien la poursuite du passage en LED de notre parc d'éclairage public, mais il y a bien évidemment d'autres sujets. Pour autant sur d'autres choix, nous n'aurions pas pris les mêmes orientations politiques, je l'avais souligné et je le souligne chaque année, je le fais une nouvelle fois parce que ça se poursuit, c'est une baisse continue du budget global aux associations, je donne ce rappel en 2015 c'était 706 000 € de notre budget que nous allouions aux associations, moins 30 000 € en 2016, en 2017 une baisse de 5 %, en 2018 une nouvelle baisse de 4 %, en 2019 nous étions à 605 000 €, en 2021, 591 000 €, en 2022, 566 000 € et donc cette baisse continue en 2023 avec 558 000 € ce qui fait un total de moins 148 000 €, soit près de 21% de baisse de ce poste de dépenses depuis votre premier mandat.

Deuxième question, Charles Brault en a parlé, mais c'est concernant le budget du CCAS, vous le savez dans un but de résorption des inégalités qui, malheureusement, s'aggravent sur notre territoire, l'ABS en témoignait avec un taux de pauvreté qui a atteint les 15% en 2018, le taux le plus élevé de notre agglomération et qui au vu des éléments de contexte déjà abordés, doit être bien plus élevé en 2023 nous n'aurions pas baissé de 30 000 € ce poste. Le fond d'initiative scolaire qui reste figé à 5 000 € nous le verrons tout à l'heure, le système de critères proposés ne permet pas de valoriser le nombre d'élèves concernés, je rappelle que ce fond permet aux enfants de nos écoles de sortir des murs de leurs établissements scolaires afin de découvrir le monde dans une visée d'apprentissage et dans un contexte d'inflation et de contraction du pouvoir d'achat des parents, doubler le fond d'initiative scolaire redonnerait de l'oxygène aux équipes

éducatives, à leur créativité, au développement de projets ambitieux, sans affecter le budget des foyers dans l'intérêt des 1 900 écoliers de notre Commune. Et peut-être un autre sujet qui devrait nous alerter en la matière, c'est que l'inflation va également peser sur les départs en vacances et donc on a des petits Riomois, et bien, qui n'auront pas l'opportunité dans leur foyer, d'aller découvrir le monde en tout cas d'aller découvrir de nouveaux horizons, bien souvent c'est seule l'école qui le permet et donc on aurait pu apporter un nouveau souffle en la matière. Je souhaiterais également revenir sur les budgets participatifs avec un autre angle, vous décidez d'accorder 30 000 € pour quatre conseils de quartier, on a fait un autre calcul de notre côté, cela revient à peu près à 1,57 € par habitant et on a regardé un peu les études en matière de budget participatif, en moyenne dans les Villes qui ont des populations de 5 000 à 20 000 habitants, elles budgètent à peu près 6 € par habitant, au-delà de 20 000 € cela dépasse les 20 € par habitant, donc nous jugeons ces 30 000 € bien modestes. Deux autres éléments sur le budget que vous nous proposez, la privatisation du ménage, je ne vais pas m'étendre, vous connaissez notre opposition à ces externalisations et puis plus 30 000 € pour la vidéoprotection, on est dans l'obligation d'anticiper la fin de vie d'un certain nombre de caméras, vous savez notre scepticisme sur ces dispositifs et qui malheureusement ne permettent pas complètement de résorber les problématiques de tranquillité publique sur notre territoire. Ensuite j'en viens sur une part de proposition que nous pouvons vous faire, la forme de nos débats ne nous permet pas de faire des amendements contrairement à d'autres Collectivités, c'est pourquoi l'an dernier nous avons formulé quatre propositions, le doublement du fond d'initiative scolaire, l'adhésion au Gip Cafés Cultures, la création d'une brigade de médiation et la dotation de capteurs de CO₂ de nos établissements scolaires. Vous aviez accepté une de ces quatre propositions concernant les capteurs de CO₂, cette année nous vous refaisons quatre nouvelles propositions, enfin une qui reste dans le même esprit, mais je vais les détailler et donc ces quatre propositions concernent quatre thématiques, la culture, le sport, le cadre de vie et l'accès aux soins. Je démarre par l'accès aux soins, lors de nos échanges précédents nous avons abordé le devenir des friches carcérales et vous savez que dans notre Ville trouver un médecin traitant même avec de récentes installations, cela reste un parcours du combattant et vous le savez aussi, plus d'un tiers des médecins traitants de notre Ville seront en retraite d'ici peu avec une part de Riomois privé de médecins traitants dans leur parcours de soins, des situations de renoncement aux soins qui se multiplient, des délais d'obtention de rendez-vous qui ne cessent de se rallonger, des cabinets surchargés, de nombreux habitants de notre territoire se trouvent ainsi privé de médecins traitants ce qui entraîne parfois une surchauffe des urgences, parallèlement vous envisagez la création d'un Pôle Santé au sein de l'une des friches carcérales et donc avec une population en hausse et pour garantir une attractivité de notre Commune et de son agglomération, pour répondre aux besoins de proximité d'accès aux soins sur notre territoire, nous vous proposons d'étudier concrètement la création d'un Centre de Santé et contrairement aux préjugés et idées reçues, l'exercice salarial de la médecine et la crainte d'engager de l'argent public sans pleine maîtrise du sujet seront levées aisément. Donc la proposition, il s'agit de mener une étude avec l'audition d'un certain nombre d'intervenants et je pense par exemple au Groupement Régional des Centres de Santé en Auvergne Rhône-Alpes, l'Union Syndicale des médecins de Centres de Santé, la Fédération Nationale des Centres de Santé qui pourront expliquer comment cela se passe dans un certain nombre de territoires et dans des territoires aussi bien urbains que ruraux et je rappelle qu'il y a de l'argent à aller chercher qu'il y a des moyens à lever, je pense par exemple au Conseil Départemental du Puy-de-Dôme qui se propose d'aider les Communes qui s'engagent dans cette voie là, mais également sur l'investissement, le Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes avec une aide de l'investissement pour la création de Centres de Santé, avec des montants qui peuvent aller jusqu'à un plafond de 250 000 €. La deuxième proposition, elle part des témoignages qui nous sont faits, alors on a nos anoraks sur le dos, mais on se rappelle de l'été dernier et vous vous souvenez sans doute de la prolifération des moustiques sur notre Ville, de nombreux quartiers ont été touchés et voilà ce désagrément qu'on pourrait se dire, de saisonnier estival, a pris une importance forte et aujourd'hui il est dans nos possibilités de réagir et d'avoir une politique en la manière, une politique qui ne serait pas forcément très coûteuse. Il y a la possibilité d'acquérir par notre municipalité des pièges anti-moustiques destinés aux Collectivités afin d'augmenter l'efficacité des actions municipales, voilà sur des capteurs, il y a plusieurs dispositifs qui existent, mais je pense notamment dans des quartiers particuliers, je pense à la Varenne mais je pense aussi en proximité du Cerey, de sa zone humide, c'est des choses qui sont tout à fait écologiques et qui à base de phéromones ou d'autres choses permettent en tout cas de limiter cette nuisance, en tout cas je trouverais intéressant qu'on

pousse la réflexion en la matière mais de doubler également ceci d'une campagne de communication en direction de nos habitants pour et bien faire en sorte qu'on diminue les spots d'eau stagnante qui font des repères et je contextualise aussi avec le déploiement sur l'ensemble du territoire français du moustique tigre et moustiques vecteur de maladies comme la dengue le chikungunya ou le Zika, voilà il ne s'agit pas de créer une panique mais d'être dans l'anticipation. Troisième proposition, à un an maintenant des Jeux Olympiques nous vous proposons de relever le défi de la pratique sportive pour les jeunes Riomois avec la prise en charge d'une partie des licences sportives. Aujourd'hui un certain nombre de médecins font le constat qu'il y a un manque de pratique physique des Français et en particulier chez les enfants et les adolescents, cela inquiète les médecins et spécialistes alors que le phénomène est observé depuis plus d'une trentaine d'années d'après les derniers chiffres publiés par l'Observatoire National de l'Activité Physique et de la Sédentarité, 37% des enfants de 6 à 10 ans n'atteignent pas les recommandations de 60 minutes d'activité physique par jour un chiffre qui grimpe à 73% pour la catégorie 11-17 ainsi le temps consacré aux activités sédentaires progressent avec l'âge de 24 heures par semaine à l'école primaire il monte jusqu'à 42 heures par semaine au lycée. Il y a un contexte, celui des Jeux olympiques de Paris 2024 qui peut favoriser un engouement pour la pratique sportive mais il n'y a rien d'automatique, le risque existe que la pratique sportive soit la grande oubliée de l'héritage des JO de Paris 2024, pourtant c'était une des priorités fixées par le Comité National Olympique et Sportifs Français, cette caisse de résonance que sont les Jeux Olympiques nous, nous en faisons le constat, nous sommes Territoire Terre de Jeux 2024 c'est une bonne nouvelle j'espère que cela donnera envie à de jeunes Riomois de s'inscrire dans un club, mais nous proposons d'accompagner cette dynamique. Vous savez que certaines Collectivités dont le Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes finance une part des licences sportives des jeunes dont ils ont la charge c'est-à-dire les lycéens et les apprentis, bien nous vous proposons de faire la même chose concernant les écoliers qui sont de notre responsabilité, nous comprenons que le lancement de ce dispositif peut avoir un coût important, mais nous vous proposons de mener ces choses de manière progressive et pourquoi pas dès la rentrée 2023-2024, de faire en sorte que les jeunes qui se sont inscrits à l'école municipale des sports, dont nous avons décidé la création il y a quelques mois, et bien que ces jeunes, 24 écoliers Riomois à ce jour de 6 à 11 ans, puissent bénéficier d'une prise en charge d'une part de la licence sportive dans un club riomois, je rappelle que c'était un des objectifs de cette école municipale des sports c'est-à-dire toucher à une multi-activités pour ensuite se diriger vers l'activité de son goût. Je termine avec la dernière proposition mais je ne la redétaille pas, il s'agit de la culture, je pense qu'il serait utile de repenser notre adhésion au Groupement d'Intérêts Publics Cafés cultures qui vient à la fois soutenir notre tissu économique que sont les hôtels et restaurants, qui permettent également de sécuriser les artistes qui ont vécu des périodes difficiles et qui permettent de démultiplier aux côtés de nos politiques culturelles Ville et bien le déploiement de spectacles accessibles à tous et c'est une réponse aussi à la précarité des artistes, voilà je termine cette intervention sur ces quatre propositions. L'année dernière on avait réussi à en faire passer une sur quatre, on espère comme au Monopoly ou à la Bonne Paye, progresser sur cette nouvelle partie on verra bien quel sort vous leur réserverez et j'ose même vous dire qu'on accepterait que cela soit étudié lors d'une prochaine décision modificative budgétaire si vous ne vouliez pas les intégrer ce soir je vous remercie. »

Evelyne VAUGIEN : « Je vais commencer à répondre à Madame la Députée sur le Compte Administratif 2022 de faire un parallèle avec le réaliser, c'est la façon de procéder parce que c'est vrai que ce sujet s'adresse en priorité aux Riomois et c'est une histoire de lisibilité maintenant quand on fera le Compte Administratif, on présentera les rapports par rapport au budget, on le fait comme ça depuis pas mal d'années, c'est la première fois qu'on voit cette réflexion par rapport à ça si je fais référence au 2022 de temps en temps c'est pour expliquer quand il y a des hausses ou des baisses c'est tout mais, autrement c'est un BP à BP, tout le monde-là, je ne vois pas le problème que vous demandez et d'ailleurs sur le compte alimentation vous avez parlé qu'il fluctue, ça dépend du nombre d'enfants et sur le BP on a augmenté par rapport au BP 2022. Sur la participation au SDIS, je n'ai pas bien compris votre question elle est de 658 000 € pour la Ville de Riom, elle va être transférée à RLV. Sur le fisc en hausse comme je l'ai dit, il a mal été budgétisé en 2022 donc forcément comme il a mal été budgétisé il est en hausse. Sur le cimetière c'est 70 000 € on les met tous les ans mais il y avait du reste à réaliser sur 2022 qui n'a pas été fait. Sur la taxe d'aménagement, c'est sur les zones économiques, on a voté sur les zones économiques, enfin on considérerait que c'était normal

puisque RLV prend la plus grosse partie des charges, des investissements. Sur la maquette budgétaire complète, on demandera au service de vous l'envoyer. Sur les Fonds Verts, donc on est en étroits contacts réguliers avec la Sous-Préfecture, donc on discute beaucoup sur les Fonds Verts, le DSIL donc bien sûr que c'est prévu sur le Cerey, Félix Pérol, le parking Bardon et puis l'éclairage en LED également, et on prévoit des discussions sur 2024 au niveau du Lidl et du Rallye. Quant à la vidéoprotection pour Monsieur Bouchet, comme on l'a dit en commission, on l'a déjà dit, c'était un remplacement de ce qui est cassé c'est quand même normal ou ce qui est arrivé en bout de course et c'est quand même normal qu'on remplace quand les produits ne fonctionnent pas. Sur les associations je n'ai pas compris si c'était de BP à CA ce que vous avez comparé, le BP ce n'est pas le réaliser donc ça ne veut pas dire qu'on a diminué les subventions aux associations, le BP c'est du prévisionnel. »

M. le Maire : « Aujourd'hui dans le montant attribué peut-être aux associations il y a une légère stagnation, voire peut-être une baisse, mais avec tous les investissements qui sont faits, quand je prends les Centres Sociaux, on a quand même transféré les Centres Sociaux Joseph Gaidier, on les a transférés à l'Oratoire. Aujourd'hui sur les bâtiments que sont le rallye, on est en train de donner des locaux à des associations, mais pour lesquels, c'est nous qui avons fait les investissements donc à un moment on peut pas à la fois donner des bâtiments, améliorer la condition des bâtiments et redonner une subvention derrière, ce n'est pas possible et souvent le problème c'est que, quand on sollicite les associations pour venir aider, pour les fêtes de la Ville, pour ci pour ça, il y a un refus systématique, moi j'aimerais bien qu'il y ait une participation aussi des associations. On l'a fait pour le repas des anciens, vous étiez là, vous avez pu le voir, on a sollicité un certain nombre d'associations qui ont répandu favorablement et c'était très bien et tout le monde a apprécié, je crois que dans cet esprit-là il faudrait qu'on essaie d'avancer si je peux me permettre. »

Jean-Pierre BOISSET : « Je voudrais juste dire un petit mot sur les cafés littéraires, donc je pense que là on est dans le domaine du privé on ne peut pas, nous, s'immiscer dans ce qui est privé parce qu'on sait très bien que si on le fait pour un bar il faut le faire pour tous. »

Boris BOUCHET : « Clermont Auvergne Métropole, il y a 11 régions en France, il y a il y a 50 départements qui le font, il y a des centaines de Communes qui sont adhérentes, mais je vais vous faire passer un dossier, je l'avais déjà fait passer, mais je vous ferai repasser un dossier, mais non ce n'est pas justement donner ici ou là, c'est le principe du Gip. »

M. le Maire : « Je peux répondre sur d'autres questions si vous permettez, si on oublie quelque chose vous me le rappelez. Question de Dunkerque je peux vous dire que tous les jours, tous les jours, si ce n'est pas plus, je rappelle aux services que pour le quartier de Dunkerque on a demandé l'enfouissement des réseaux électriques, je ne sais pas où on en est aujourd'hui mais je vous donnerai des éléments pour que vous soyez bien avertis. Concernant le Tir Sportif, donc le Tir Sportif, c'est vous même qui l'avait dit, c'était normalement RLV qui devait reprendre le Tir Sportif, RLV s'est désisté donc on a dit qu'on allait trouver les solutions pour le Tir Sportif. Aujourd'hui on a évoqué plusieurs terrains on attend des réponses de la Préfecture et de la Sous-Préfecture parce qu'il y a des conditions, des règles à respecter et aujourd'hui on attend les réponses, on ne les a toujours pas ces réponses, donc moi je ne peux pas aller au-delà de ça, si demain on donnait un emplacement, et on a proposé deux emplacements, aujourd'hui le Tir Sportif le sait très bien, ils sont là, on a pris un conseiller pour voir comment on pouvait diminuer le bruit pour l'instant en attendant qu'il y ait une réalisation qui soit faite sur l'emplacement du Tir d'aujourd'hui, donc, ils sont venus la semaine dernière, on va voir comment on peut améliorer les conditions, je peux comprendre leurs souhaits et leurs exigences mais je ne peux pas aller plus vite que la machine. Sur les œuvres d'art normalement si j'ai bien compris c'est l'œuvre d'art qui est devant chez Marsin, au Carrefour de Bardon. »

Jean-Louis RAYNAUD : « Moi je peux répondre si vous voulez. Pour cette œuvre d'art, l'artiste est décédé et on a retrouvé les héritiers, qui nous ont donné leur accord pour remettre en peinture, elle sera réalisée dans l'année cette fois c'est sûr. Pour le quartier Dunkerque je voudrais apporter quelques précisions, c'est vrai que lors d'un bureau municipal on s'est un peu engagé à enfouir les fourreaux, pas entièrement réaliser les travaux, on s'est renseigné techniquement, la nouvelle technique, c'est un câble qui est complètement différent qui ne se met

plus en fourreau, par mesure d'économie les câbliers ont réalisé un nouveau câble qui chauffe malheureusement, il est enfoui en pleine terre. Donc la réalisation de ces travaux sera délicate je pense, parce qu'on pensait enfouir les fourreaux et pouvoir réaliser après les branchements sur chaque maison, la mise en fourreau ne se fait plus, il faudrait directement tirer les câbles en terre, ce qui représente un budget je pense très important, voilà petite précision technique, c'est beaucoup plus difficile que ce qu'on imaginait au départ, en fait pour vous expliquer un câble dans le temps, le neutre était isolé à l'intérieur du câble et il avait une gaine en PVC ce qui lui permettait de se refroidir, par mesure d'économie les câbliers ont créé un nouveau câble où l'écran métallique qui entoure le câble sert de neutre, le défaut de ce genre de câble c'est qu'il chauffe et pour éviter l'échauffement EDF a décidé de l'enterrer en pleine terre donc la mise en fourreau c'est délicat à faire, je ne dis pas que cela se fera ou ne se fera pas, mais il y a quelques difficultés. »

M. le Maire : « Je reviens sur les îlots de fraîcheur, bien sûr il en faudrait d'autres, vous savez très bien qu'on a un projet c'est d'enlever les voitures du Pré-Madame pour pouvoir remettre un îlot vert sur le Pré-Madame. Je crois que sur la RD 2029 on a fait quand même une démonstration qu'on savait faire, ça aussi on l'a fait. Au niveau des équipements sportifs, pour les jeunes on a mis des agrès, du matériel qui leurs permet aussi de se dépenser. Sur le sport au niveau des investissements, les derniers investissements, on a refait un terrain en synthétique. On travaille toujours avec le rugby aussi sur l'aménagement de la salle de sports, bon je suis d'accord avec vous sur le principe qu'il faudrait qu'on aille plus loin. Après les histoires de licence moi je veux bien qu'on regarde, on regardera, on verra ce qu'il est possible de faire. Au niveau des budgets des associations donc, j'ai répondu là-dessus. Sur les médecins et sur la médecine je peux vous dire que, quand on voit ce qu'on a pu réaliser, ce qu'on a pu aider les gens qui sont arrivés sur les portes de Riom au quartier derrière l'Anémotel pour ne pas le citer, mais juste à côté il y a quatre médecins urgentistes qui sont là et qui rendent énormément de services à la population, en accord ils travaillent avec l'hôpital de Riom ça se passe très très bien et il y a plus de 150 visites par jour, c'est ouvert de 8h à 20h donc cela a désengorgé une partie des urgences. On a échangé hier avec le Directeur de l'hôpital qui est tout à fait satisfait et il y a quand même une amélioration, mais il est évident qu'il faut continuer de travailler là-dessus enfin je pense que ce dossier là est le dossier qui est concerné par RLV, il y a un service spécial, il y a une élue que tout le monde connaît, c'est Anne-Catherine qui s'occupe de ce dossier, on a une réunion avec elle prochainement pour la Commune de Riom, pour lui faire part des exigences et des besoins. Quand à ce que vous nous dites, et je peux le comprendre, vous avez l'impression qu'au Conseil Communautaire on est des bœuf-oui-oui, qui disons amen à tout, les réunions de bureau qui se font avant, il y a une réunion de bureau tous les 15 jours et je peux vous dire qu'on n'est pas tous les jours d'accord et qu'il y a 31 Communes, il n'y a pas qu'une Commune et que les décisions sont prises souvent à la majorité des Communes quand même, donc moi je veux bien qu'on me dise qu'on ne défend pas Riom, qu'on laisse tout sur Châtel, ce n'est pas vrai, je ne peux pas laisser dire ce genre de chose, c'est tout, mais chacun a sa vision des choses. »

9 – MARCHÉ DE SERVICES D'ASSURANCES : AVENANT 1 AU LOT 02, ASSURANCE DES RESPONSABILITES ET DES RISQUES ANNEXES ET AU LOT 03, ASSURANCE DES VEHICULES ET DES RISQUES ANNEXES

Rapporteur : Evelyne VAUGIEN

Par délibération du 15 novembre 2018, le Conseil Municipal a autorisé la signature des marchés d'assurances avec la SMACL (Société Mutuelle d'Assurance des Collectivités Locales).

Au regard de la sinistralité de la collectivité depuis le début du marché au 01/01/2019 et du contexte particulier qui existe au sein du marché des Assurances, la SMACL demande, pour la dernière année du contrat, une modification des cotisations.

Ainsi, pour le lot 02, assurance des responsabilités et des risques annexes, la cotisation hors taxes sera calculée sur la base de 0.16 % HT applicable sur la masse salariale au lieu du taux initial de 0.124% HT. Globalement la plus-value sur la durée totale du marché est estimée +5.81%.

Pour le lot 03, assurance des véhicules et des risques annexes, la cotisation HT globale du contrat "Véhicules à Moteur" sera majorée de 15 % (Hors indexation contractuelle). Globalement la plus-value sur la durée totale du marché est estimée +3%.

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 9 janvier a émis un avis favorable. Ces modifications feront l'objet d'un avenant.

➡ **A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé la signature des avenants correspondants.**

10 – EQUIPEMENT DU GROUPE SCOLAIRE JEAN ROSTAND - MOBILIER SCOLAIRE, MOBILIER ET AGENCEMENT BIBLIOTHEQUES ET CENTRE DE DOCUMENTATION, MOBILIER DE BUREAU ET EQUIPEMENT DE CUISINE : ATTRIBUTION DES MARCHES ET DELEGATION DONNEE AU MAIRE DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L 2122-21-1 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Rapporteur : Evelyne VAUGIEN

Fin 2022 une procédure d'appel d'offres a été lancée afin d'équiper le nouveau groupe scolaire Jean Rostand en mobilier scolaire, mobilier et agencement bibliothèques et centre de documentation, mobilier de bureau et équipement de cuisine. L'objectif n'est pas de renouveler tous les équipements mais de le compléter.

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 30 janvier a attribué les marchés de la façon suivante :

Lot(s)	Désignation	Titulaire	Montant € HT
01	Mobilier scolaire, périscolaire et de restauration	LAFA COLLECTIVITES 15000 AURILLAC	32 696.83
02	Mobilier et agencement bibliothèques et centres de documentation	LAFA COLLECTIVITES 15000 AURILLAC	12 901.99
03	Mobilier de bureau	SPARK HAPPY MONDAY 07320 SAINT AGREVE	21 242.88
04	Equipement de cuisine (fourniture et pose)	Infructueux	

Concernant le lot 04, il a été déclaré infructueux car seules des offres irrégulières ont été réceptionnées. Il est proposé de relancer ce lot selon une procédure formalisée avec négociation avec les candidats ayant déjà remis une offre conformément aux dispositions de l'article R2124-3.6 du code de la commande publique.

Ce lot correspond à la fourniture de matériel, l'installation d'un office de restauration et d'un self collaboratif. Il était estimé initialement à 110 000 € TTC sans la prise en compte de coûts liés au contexte économique actuel que l'on peut difficilement anticiper.

Afin d'éviter les retards de mise en œuvre et de s'assurer que le groupe scolaire sera équipé pour la rentrée 2023, il est proposé de donner délégation au Maire dans le cadre de l'article L 2122-21-1 du code de général des collectivités territoriales.

➡ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé la signature des marchés correspondants et a délégué au Maire la signature du marché pour le lot 04.**

11 – EQUIPEMENT DU GROUPE SCOLAIRE JEAN ROSTAND – EQUIPEMENT INFORMATIQUE : DELEGATION DONNEE AU MAIRE DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L 2122-21-1 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Rapporteur : Evelyne VAUGIEN

L'équipement informatique du nouveau groupe scolaire Jean Rostand comprend :

- Le renouvellement des tableaux numériques et équipements informatiques (déjà attribué),
- Les éléments actifs de réseaux,
- Les serveurs,
- La téléphonie.

Le premier point est d'ores et déjà couverts par l'accord cadre « Renouvellement des tableaux numériques et équipements informatiques dans les écoles ». Il est évalué à 98 000 € HT.

Concernant les trois derniers points une procédure d'appel d'offres doit être lancée. Le marché comprendra les lots suivants :

- Lot 01 : Les éléments actifs de réseaux, estimés à 12 500 € HT,
- Lot 02 : Les serveurs, estimés à 16 700 € HT,
- Lot 03 : La téléphonie, estimé à 29 000 € HT.

Compte tenu de la durée de la procédure, et afin d'optimiser les délais, il est proposé, conformément à l'article L 2122-21-1 du CGCT, de déléguer la signature de ces marchés.

➡ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité a délégué au Maire la signature des marchés cités.**

12 – **ACCORD CADRE A BONS DE COMMANDE POUR L'ENTRETIEN DE L'ECLAIRAGE PUBLIC ET DE LA SIGNALISATION LUMINEUSE, DE LA FIBRE OPTIQUE, DES MOBILIERS D'INFORMATION ET D'AFFICHAGE ET DES ABRIS BUS : COMPTE RENDU DE DELEGATION DE SIGNATURE (ARTICLE L2122-21-1 DU CGCT)**

Rapporteur : Evelyne VAUGIEN

Par délibération du 27 juin 2022, le Conseil Municipal a délégué au Maire la signature des accords-cadres relatifs à l'entretien de l'éclairage public et de la signalisation lumineuse, de la fibre optique, des mobiliers d'information et d'affichage et des abris bus.

Ainsi, la Commission d'Appel d'Offres réunie le 28 novembre 2022 a attribué l'accord cadre à EIFFAGE ENERGIE INFRASTRUCTURE (63200 RIOM) sur la base d'un détail quantitatif estimatif à 765 879,65 € HT (montant maximum de l'accord cadre 900 000 € HT sur 4 ans)

L'offre de SCIE Puy de Dôme a été déclarée irrégulière.

➡ **L'Assemblée a pris acte de ces décisions.**

13 – **PROGRAMMES ET OPERATIONS D'INVESTISSEMENT 2023 : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS AUPRES DE RIOM LIMAGNE ET VOLCANS**

Rapporteur : Evelyne VAUGIEN

Dans le cadre du Pacte Financier et Fiscal avec Riom Limagne et Volcans, un fonds de concours en investissement à destination des Communes a été mis en place. Les Communes disposent d'un droit de tirage annuel. Pour Riom, l'enveloppe annuelle se monte au total à 565 000 €.

Pour cette première demande, il est proposé de solliciter le fonds pour l'opération suivante :

- Rénovation de l'école Jean Rostand il est proposé de solliciter le fonds pour les Equipements et ameublements de l'Ecole Jean Rostand et VRD aux abords de l'école.

	Montant euros HT	Montant sollicité (50 %)
Parking	183 334	
Parvis/accès	75 000	
Matériel informatique	125 000	
Mobilier	100 000	
Equipement cuisine	91 666	
Aménagement cour	16 000	
TOTAL	591 000	295 000

Il est proposé de solliciter le fonds à hauteur de 50% du montant HT, soit 295 000 €.

➡ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé la demande de subventions indiquées ci-dessus.**

Interventions

Charles BRAULT : « Oui pas de problème avec cette délibération c'est juste pour savoir, là on tape sur 50%, sur les 50 % restants est-ce que vous avez déjà un peu réfléchi, fléchi quelque chose ? »

M. le Maire : « Oui il y a des sujets qui sont en cours, on a demandé le Fonds Vert et tout ça, je n'ai plus la liste en tête mais je pourrais vous la communiquer, on attend de voir ce qui nous restera en fonction de ce que l'on aura pu obtenir sur le DSIL et puis le reste à charge, pour qu'on voit sur quel dossier on présente les montants qui nous restent à obtenir. »

14 – **MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS : CREATIONS ET SUPPRESSIONS DE POSTES AU 1ER MARS 2023**

Rapporteur : Sandrine ROUSSEL

➡ **L'Assemblée, à l'unanimité, a approuvé, et ce, à compter du 1^{er} mars 2023 et après avis du Comité Social Territorial du 26 janvier 2023 :**

- **la suppression des postes suivants :**
 - deux postes d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe,
 - un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe
 - un poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe (20/35)

Le tableau des effectifs à jour au 1er janvier 2023 fait état de 328 postes permanents, soit 2 postes de plus qu'au 1er janvier 2022 : 325 postes.

Interventions

Christine PIRES-BEAUNE : « Oui tout à l'heure j'avais demandé pourquoi le poste du CCAS était vacant. »

Sandrine ROUSSEL : « Je vais relayer la parole de Monsieur le DGS, c'est une difficulté de recrutement, on ne trouve pas de candidats. »

M. Le Maire : « On est en cours mais on a du mal à trouver. »

Christine PIRES-BEAUNE : « Et c'est quel profil qui est recherché ? »

Sandrine ROUSSEL : « C'est un profil de travailleur social, c'est un poste de travail social qui est vacant. »

Véronique LYON : « Vous pouvez nous préciser quel poste, le poste qui est vacant pour lequel vous dites qu'il est en attente de décision, c'est quel service s'il vous plaît ? »

Sandrine ROUSSEL : « C'est celui dont on vient de parler. »

15 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UNE PARTIE DES SERVICES ENTRE RIOM LIMAGNE ET VOLCANS, ET LA COMMUNE DE RIOM

Rapporteur : Sandrine ROUSSEL

Le bilan de la mutualisation fait apparaître pour 2022 les coûts suivants :

sens mutualisation	service	Coût du service	Coût indirect	Total
Ville vers RLV	DRH	172 486,48	34 497,30	206 983,77
Ville vers RLV	Autres vie associative	6 000,00	1 200,00	7 200,00
Ville vers RLV	DST	6240,16	1 248,03	7 488,20
Ville vers RLV	AMA sports	125 097,88	25 019,58	150 117,46
TOTAL	Ville vers RLV	309 824,52	61 964,90	371 789,43

sens mutualisation	service	Coût du service	Coût indirect	Total
RLV vers ville	SIG	9 088,79	1 817,76	10 906,55
RLV vers ville	Sports	39 620,76	3 962,08	43 582,84
TOTAL	RLV vers ville	48 709,55	5 779,83	54 489,39

La prévision financière pour 2023 est fixée comme suit :

- Montant prévisionnel du remboursement de Riom Limagne et Volcans à la Commune de Riom = 385 000 € ;
- Montant prévisionnel du remboursement de la Commune de Riom à Riom Limagne et Volcans est établi comme = 54 000 €.

➡ **L'Assemblée, à l'unanimité, (8 abstentions : MM. BAGES, BOUCHET, BRAULT, RESSOUCHE, Mmes NIORT, LAURENT, PIRES-BEAUNE et LYON), a approuvé la convention, qui formalise les modifications mentionnées.**

Interventions

Charles BRAULT : « Juste vous dire que notre groupe s'abstiendra, on l'a déjà dit plusieurs fois on paye très cher ce qui a été fait sur la démutualisation d'où notre abstention. »

M. le Maire : « Alors juste une remarque que je voulais vous faire c'est que justement je n'ai pas répondu, excusez-moi, s'il y a peut-être des questions qui ont été posées auxquelles je n'ai pas répondu vous n'hésitez pas à me les poser et puis je vous répondrai. Dans le cas de la mutualisation ce qui a été décidé c'est qu'on travaille sur la mutualisation des services informatique et on travaille de l'autre côté sur la mutualisation des services de garage, donc on avance sur ce dossier-là. La démutualisation qui avait été faite c'était surtout sur la DSTAU, il y avait eu des problèmes, c'était très compliqué à une époque, peut-être que demain on verra ce qu'il y a comme possibilité. »

16 – MISE DISPOSITION D'AGENTS DE LA COMMUNE AUPRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION

Rapporteur : Sandrine ROUSSEL

Une convention a acté les conditions de mise à disposition d'agents de la Commune auprès du CCAS, pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2017, par délibération du 4 novembre 2016, et par délibération du 14 novembre 2019. Cette convention doit être renouvelée pour une même durée de trois ans ; elle prend effet au 1^{er} janvier 2023 et pourra être renouvelée, le cas échéant par périodes de 3 années.

➡ Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé la convention de mise à disposition d'agents auprès du CCAS, à compter du 1^{er} janvier 2023 et pour une période de 3 ans.

17 – RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION AU « SERVICE COMMUN HYGIENE ET SECURITE » ET SIGNATURE DE L'AVENANT A LA CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE RIOM ET L'AGGLOMERATION RIOM LIMAGNE ET VOLCANS

Rapporteur : Sandrine ROUSSEL

Le 4 juillet 2016 la Commune de Riom a délibéré pour adhérer au service commun hygiène et Sécurité, créé par Riom Communauté. La convention a pris effet le 1^{er} juillet 2016 pour une durée d'un an. Une délibération du 11 juillet 2017 a proposé par avenant à la convention de renouveler cette expérimentation pour un an renouvelable par tacite reconduction pendant 5 ans

Il convient de délibérer pour renouveler l'adhésion au service commun hygiène et sécurité de Riom Limagne et Volcans par avenant à la convention.

Le service commun assure des actions de santé et de sécurité dans trois domaines :

- actions transversales : gestion durable du personnel, prévention des risques, capitalisation et modélisation de solutions ;
- actions spécifiques : demandes d'expertise de la part des parties prenantes au service ;
- actions de coordination.

Le service commun est principalement composé d'un conseiller de prévention, recruté par l'agglomération et d'un agent administratif, mis à disposition du service commun par la Commune de Riom afin d'assurer le suivi administratif du service.

Le coût du service commun sera pris en charge par chaque Commune adhérente selon un forfait annuel, fixé en fonction du nombre d'agents.

➡ Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé l'avenant à la convention d'adhésion au service commun hygiène et sécurité de Riom Limagne, à compter du 1^{er} juillet 2022 et jusqu'au 31 décembre 2026.

18 – SERVICE DE RETRAITE DU CENTRE DE GESTION : RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION DE LA COMMUNE

Rapporteur : Sandrine ROUSSEL

➡ Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé le Maire à signer le renouvellement de l'adhésion au service retraites proposé par le Centre de Gestion du Puy-de-Dôme, qui prendra effet le 1^{er} janvier 2023, pour une durée de 3 ans, moyennant la somme de 2 250 € par an.

19 – CONVENTION RELATIVE A L'ADHESION A LA MISSION DE MEDIATION PREALABLE OBLIGATOIRE MISE EN ŒUVRE PAR LE CENTRE DE GESTION DU PUY-DE-DOME : RENOUVELLEMENT

Rapporteur : Sandrine ROUSSEL

La médiation est un dispositif qui favorise le rapprochement des parties à un litige en vue de la résolution amiable de leur différend.

Du 1^{er} avril 2018 au 31 décembre 2021, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme a expérimenté, aux côtés de 41 autres Centres de gestion, la mise en œuvre de la médiation préalable obligatoire. Le bilan de cette expérimentation, globalement positif, a conduit à sa pérennisation par la loi n° 2021-1729 du 22 décembre 2021.

La Commune de Riom a délibéré le 16 novembre 2020 pour renouveler l'adhésion, à la mission de médiation préalable obligatoire mise en œuvre par le Centre de gestion du Puy-de-Dôme.

Trois situations différentes de médiation sont ainsi susceptibles d'être prises en charge par le Centre de Gestion :

1) La médiation préalable obligatoire : La médiation préalable obligatoire est applicable aux recours formés contre un certain nombre de décisions, précisément identifiées par décret.

2) La médiation à l'initiative du juge : Conformément au code de justice administrative, le juge administratif peut, après avoir recueilli le consentement des parties à un litige, ordonner une médiation.

3) La médiation à l'initiative des parties : Le Centre de gestion peut être désigné par les parties en conflit pour assurer une mission de médiation.

Le coût de la médiation préalable obligatoire demeure inchangé : s'agissant d'une mission facultative, la participation financière de la collectivité territoriale/de l'établissement public s'élève à 60 euros bruts de l'heure d'intervention du médiateur.

➤ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le renouvellement de la convention d'adhésion à la mission de médiation préalable obligatoire mise en œuvre par le centre de gestion, par convention, à compter du 1^{er} janvier 2023.**

20 – COMPLEMENT DE REMUNERATION : RENONCEMENT A RECLAMATION DE L'INDU

Rapporteur : Sandrine ROUSSEL

Une délibération du 24 novembre 1995, a adopté le versement d'un complément de rémunération, deux fois par an, au mois de juin et novembre de chaque année.

Elle a déterminé la liste des personnels bénéficiant de ce versement, en précisant que pour les agents contractuels seuls ceux effectuant au moins 120 heures par mois pouvaient percevoir ce complément de rémunération.

Or, il s'avère que des agents effectuant moins de 120 heures de travail par mois et notamment sur le mois de novembre 2022, ont tout de même perçu ce complément de rémunération.

Considérant l'erreur matérielle commise par la collectivité et le niveau des salaires des agents concernés, il est proposé de ne pas demander le reversement aux agents des sommes perçues à tort. Il est précisé que dès 2023, la collectivité s'assurera que les agents contractuels effectuant moins de 120 heures de travail ne percevront pas le complément de rémunération, en application de la délibération du 24 novembre 1995.

➤ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé la non réclamation du trop-perçu aux agents concernés.**

21 – FRAIS DE REPRESENTATION DU MAIRE

Rapporteur : Sandrine ROUSSEL

En application de l'article L.2123-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire peut recevoir, sur décision expresse du Conseil Municipal, des indemnités de frais de représentation. Ces indemnités ont pour objet de couvrir les dépenses engagées par le Maire, et lui seul, à l'occasion de ses fonctions et dans l'intérêt de la Commune.

Il est proposé une budgétisation annuelle pour l'exercice 2023 de l'ordre de 1 500 €. Les remboursements sont opérés sur présentation des pièces justificatives des dépenses engagées.

➤ **L'Assemblée, à l'unanimité, a approuvé l'attribution au Maire d'une indemnité de frais de représentation (le Maire ne prenant pas part au vote).**

22 – SECTEUR DU CHANDELIER - PRESERVATION DE LA CEINTURE VERTE DU CENTRE-VILLE DE RIOM : ACQUISITION DES PARCELLES AS 101, 102, 103

Rapporteur : Anne VEYLAND

➤ **Afin d'étendre ses réserves foncières pour le soutien à l'activité de jardinage et de maraîchage, sur le secteur du Chandelier, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé l'acquisition des parcelles AS 101, AS 102 et AS 103 pour un montant global de 7 820 €, soit 4 €/m². Après acquisition, ces terrains seront classés dans le domaine privé de la Commune.**

23 – SECTEUR DU CHANDELIER - PRESERVATION DE LA CEINTURE VERTE DU CENTRE-VILLE DE RIOM : ACQUISITION DE PARCELLE YL 146

Rapporteur : Anne VEYLAND

- Afin d'étendre ses réserves foncières pour le soutien à l'activité de jardinage et de maraîchage, sur le secteur du Chandelier, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé l'acquisition d'une parcelle cadastrée YL n°146, d'une surface de 360 m², pour un montant global de 1 440 €, soit 4 €/m². Après acquisition, il sera classé dans le domaine privé de la Commune.

24 – PRESERVATION DE LA CEINTURE VERTE DU CENTRE-VILLE DE RIOM : ACQUISITION DE PARCELLES PREEMPTÉES PAR LA SAFER : AS 72, AS 190, YE 174, YL 130

Rapporteur : Anne VEYLAND

- Afin d'étendre ses réserves foncières pour le soutien à l'activité de jardinage et de maraîchage, sur le secteur du Chandelier, Planchepaleuil et Cerey, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé l'acquisition, auprès de la SAFER, des parcelles AS 72, AS 190, YE 174, YL 130, d'une surface totale de 7 026 m², pour un prix moyen de 3,02 €/m². Après acquisition, ces parcelles seront classées dans le domaine privé de la Commune.

Interventions

Boris BOUCHET : « Oui alors bien évidemment on a voté les deux premières on va voter la troisième mais à l'occasion de ces délibérations, Madame Veyland, vous nous avez exposé le projet global, enfin dans quelle stratégie cela rentre et donc cela nous convient, mais peut-être soumettre un élément à votre réflexion, bien sûr ce travail n'est pas forcément long mais en tout cas il est progressif et à chaque Conseil Municipal on vote de nouvelles acquisitions de parcelles et c'est très bien mais au moment où la réflexion rentrera d'ouvrir un appel à projet pour l'installation de maraîchage, je vous remets en tête, parce que ça faisait partie du débat de la campagne municipale, nous avons dans le projet que nous portons la création d'une régie agricole municipale qui permettent d'assurer une part de la restauration scolaire, en tout cas des produits qui pourraient être fournis à notre cuisine centrale. Il y a de nombreux projets qui se déclinent et y compris j'aurais envie de dire sur toutes les latitudes du territoire français, il y en a dans le sud de la France, on peut se dire dans le sud de la France c'est plus simple, mais il y en a dans l'est de la France et il y en a même sur notre latitude par exemple à Firminy dans la Loire donc peut-être avant ou en parallèle, mais peut-être avant de lancer l'appel à projet pourquoi pas organiser une visite ou en tout cas regarder un peu ce qui se fait de ce côté-là, je pense que ça ne pourrait pas être inintéressant et que c'est voilà notre manière de faire, mais je trouve que c'est assez vertueux. Et on peut imaginer toutes les applications pédagogiques et je regarde Monsieur Vermorel en direction des écoles où bien oui des fois des enfants ne savent pas exactement à quoi ressemble une butternut, une aubergine, et ça pousse très bien chez nous, c'est peut-être aussi l'occasion d'avoir des activités pédagogiques complémentaires, on a des serres municipales pour la production florale pourquoi pas demain une régie agricole qui permette de fournir des fruits et des légumes à notre cuisine centrale, voilà c'était tout mais bien évidemment qu'on va voter cette troisième délibération. »

Anne VEYLAND : « Merci pour l'idée et la proposition de visite, je retiens merci. »

Michel BAGES : « Du coup je vais faire ma déclaration maintenant comme c'était sur les jardins que je souhaitais intervenir, donc Monsieur le Maire, depuis le début de la mandature, l'écologie a pris une place importante dans nos actions, la RD 2029, la végétalisation des toits et bientôt la place Félix Pérol, donc vous ne pouvez ignorer l'émotion et le rejet que suscite le projet de destruction des jardins situés rue Pierre Mazuer au profit d'un parking. Ces jardins, cultivés avec passion, sont les lieux de production de légumes et de fruits sains, souvent nécessaires à l'alimentation de familles aux revenus modestes. Ce sont aussi des lieux de partage et de convivialité utiles au vivre ensemble, pourquoi vouloir remplacer la vie par le béton, si l'on peut concevoir la création de parkings supplémentaires, ce serait une aberration écologique et humaine de persister dans un tel projet sur cet emplacement, pouvez-vous retirer ce projet qui est un non-sens écologique merci. »

M. le Maire : « Je peux répondre là-dessus, un, les informations ne sont pas très bonnes parce que ce qui est proposé aux propriétaires des terrains c'est de leur donner des terrains équivalents et deux c'est dans le but de pouvoir remettre l'espace du Pré-Madame en nature et en espace vert. »

Michel BAGES : « Les informations sont très exactes, c'est les propriétaires qui les ont données donc... »

M. le Maire : « C'est un des propriétaires qui vous l'a donnée et aujourd'hui la volonté c'est quand même de pouvoir garder une activité commerciale dans le centre-ville et s'il n'y a pas de parkings il n'y aura pas d'activités commerciales, donc il est évident qu'il faut trouver une solution pour pouvoir organiser du parking, donc aujourd'hui c'est une des solutions qui est envisagée c'est tout. »

Michel BAGES : « Prendre des jardins qui marchent très bien... »

M. le Maire : « Mais ils ne vont pas être mis dehors comme ça, on est en train de leurs trouver des terrains pas à proximité. »

Michel BAGES : « On leurs a proposé une somme donc je ne suis pas sûr que ce soit des terrains qu'on leurs propose. »

M. le Maire : « Si si, il y a des deux. »

Michel BAGES : « Mais c'est quand même dommage que quelque chose comme ça qui est près du centre-ville, on puisse le détruire. »

M. le Maire : « Et on va détruire le commerce du centre-ville si on enlève des voitures du centre-ville, ça fera combien d'emplois en moins. »

Michel BAGES : « L'écologie c'est important aussi. »

M. le Maire : « Mais ce n'est pas un problème d'écologie, justement on veut remettre le Pré-Madame en espace vert. »

25 – RUE GEORGES GERSHWIN - CREATION D'UN CREMATORIUM A RIOM : ACQUISITION DE LA PARCELLE YO N°540

Rapporteur : Anne VEYLAND

Par délibération du 3 octobre 2022, le Conseil Municipal a décidé de la création d'un crématorium à Riom, sous forme d'une concession de service public confiant à un prestataire la construction et l'exploitation du service de la crémation d'une durée de 32 ans, avec un minimum de 30 ans d'exploitation à compter de la mise en service des installations.

Afin de mener à bien ce projet de construction, la Commune doit définir un emplacement et acquérir une parcelle d'une surface adéquate.

La parcelle YO n°540 d'une surface de 5 122 m² et classée en zone UAt au Plan Local d'Urbanisme (PLU), actuellement propriété de la Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans, semble remplir les conditions nécessaires pour la réalisation d'un tel établissement. Situé rue Georges Gershwin, au sein de la zone d'aménagement concerté (ZAC) des Portes de Riom, le site est facilement accessible depuis les grands axes routiers à proximité.

Un accord a été trouvé avec Riom Limagne et Volcans pour la cession de cette parcelle à la Commune au prix de 50€/m², soit un montant de 256 100 €. Le vendeur fait sienne la démarche d'obtenir le droit de passage sur le fossé de l'Association Foncière de Remembrement (AFR) (parcelle YO 428) ou d'en acquérir la propriété pour en faire bénéficier la Commune aux fins de passage, sans frais pour la Commune, avant la signature de l'acte notarié avec la Commune.

Les frais d'acquisition seront à la charge de la Commune.

Après acquisition, cette parcelle sera classée dans le domaine public de la Commune.

➡ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé l'acquisition de la parcelle YO n°540 pour la réalisation du crématorium de Riom, au prix de 50€/m².**

26 – RUE DES VIGNES FROIDES - REGULARISATIONS FONCIERES : ACQUISITION D'ALIGNEMENTS DE VOIRIE

Rapporteur : Anne VEYLAND

➡ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a accepté l'acquisition des alignements de voirie de 45 m² issus des parcelles AE n°553 et 36, situées rue des Vignes Froides, au prix d'environ 900 €. Ces parcelles seront classées en domaine public dès leur incorporation au domaine communal.**

27 – RUE GRENIER - PARCELLES COMMUNALES CE 270, 271, 272, 273, 274, 279, 280, 281, 287, 289, 291, 469, 472, 473, 476, 477, 478, 479, 526, 556, 559, 560, 145 : DESAFFECTATION ET CLASSEMENT EN DOMAINE PRIVE

Rapporteur : Anne VEYLAND

La Commune de Riom est propriétaire de plusieurs parcelles situées entre la rue de la Harpe, rue Danchet, rue Grenier et rue Lafayette, dans le centre-ancien, quartier des Tanneries, à Riom. Il s'agit d'un ensemble immobilier dénommé « Ilot Grenier » acquis parcelle par parcelle sur près de 35 ans. Après plusieurs réflexions et modifications d'options quant au devenir de ce site, c'est le choix d'un portage externalisé qui a été retenu pour une requalification en habitat.

Le travail de préparation du projet de réhabilitation ayant suffisamment avancé, il est aujourd'hui nécessaire de préparer la cession de ces fonciers. Il est donc de constater l'absence d'affectation à l'usage du public et de déclarer le classement de l'ensemble des parcelles en domaine privé de la Commune

➡ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a constaté l'absence d'affectation des parcelles CE 270, 271, 272, 273, 274, 279, 280, 281, 287, 289, 291, 469, 472, 473, 476, 477, 478, 479, 526, 556, 559, 560, 145 à l'usage du public, et a approuvé le classement desdites parcelles dans le domaine privé de la Commune.**

28 – SERVITUDE AU PROFIT D'ENEDIS : PARCELLE BT N°1058

Rapporteur : Anne VEYLAND

Afin d'alimenter l'antenne relais TDF installée sur la parcelle communale BT n°1054 située rue des Boules, ENEDIS souhaite procéder à la pose d'une ligne électrique souterraine basse tension raccordant cet équipement au poste d'alimentation le plus proche. Cet ouvrage nécessite l'établissement d'une servitude au profit d'ENEDIS sur une bande de terrain de 2 mètres de large sur environ 31 mètres de longueur, sur la parcelle communale BT n°1058.

➡ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé la signature de la convention de servitudes avec ENEDIS moyennant une indemnisation de la Commune de 20 €.**

29 – SERVITUDE AU PROFIT D'ENEDIS : PARCELLE YO N°152

Rapporteur : Anne VEYLAND

Dans le cadre de l'installation de bornes pour véhicules électriques rechargeables sur la parcelle privée YO n°401 située rue Louis Armstrong (Hôtel Ibis), ENEDIS souhaite procéder à la pose de deux lignes électriques souterraines haute tension raccordant cet équipement au réseau. Cet ouvrage nécessite l'établissement d'une servitude au profit d'ENEDIS sur une bande de terrain de 3 mètres de large sur environ 50 mètres de longueur, sur la parcelle communale YO n°152.

➡ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé la signature de la convention de servitudes avec ENEDIS moyennant une indemnisation de la Commune de 20 €.**

30 – REGLEMENT FOIRES, MARCHES, HALLE : MODIFICATIONS

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le règlement Marché et Halle doit être modifié eu égard aux évolutions législatives et réglementaires.

Les modifications sont les suivantes :

- Supprimer les articles obsolètes (nouvel article 13 du règlement).
- Tenir compte des retours d'expérience dans l'interprétation de certaines dispositions et assurer une application plus fluide des règles.
- Renforcer l'implication des commerçants abonnés et notamment une obligation d'assiduité.
- Compléter les conditions d'organisation des fêtes foraines et la venue des cirques.

➡ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le règlement foires, marché, halle.**

Interventions

Charles BRAULT : « On a essayé de lire attentivement et merci aux services de nous avoir envoyé le précédent règlement, c'était pour bien s'assurer que la présence devant les marches du marché couvert était toujours possible avec demande d'autorisation etc... pour tracter quel que soit les objectifs, il n'y a pas de souci avec ça, c'est sur les marches que c'est interdit de solliciter le public si j'ai bien lu et devant les marches et il n'y a pas de souci, merci. »

Boris BOUCHET : « Une question mais peut-être un peu naïve du coup, j'ai vu qu'une des modifications c'est renforcer l'assiduité, voilà sur le principe je n'ai pas de problème et donc avec 41 jours de présence donc 41 samedis, juste être sûr que ça ne pose pas de problème sur des producteurs un peu particuliers, je pense aux bancs des huîtres par exemple. »

M. le Maire : « Mais c'est convenu avec eux, le producteur de fraises par exemple il ne va pas venir tout le temps c'est bien convenu avec eux que ça reste les périodes, les huîtres par exemple ils ne peuvent pas venir à une période donnée, mais on a quand même aujourd'hui beaucoup d'absences sur le marché, non motivées même le bar des foires, donc on demande une assiduité. »

Boris BOUCHET : « Non mais voilà je voulais savoir pour certains types de produits un peu particulier qui ne peuvent pas faire autrement. »

31 – CONVENTIONS D'OBJECTIFS AVEC LES ASSOCIATIONS (CULTURE, SPORT, JEUNESSE, SOCIAL, MARCHÉ) : SUBVENTIONS SUPÉRIEURES À 4 000 €

Rapporteur : Pierre CHASSAING

Les subventions aux associations et organismes partenaires de la Commune ou œuvrant dans un but d'intérêt général sont votées au budget. À partir de 23 000 €, une convention d'objectifs est obligatoire.

Il est proposé d'étendre la conclusion de conventions d'objectifs à l'ensemble des partenariats avec les associations, dès 4 000 € de subventions annuelles.

Dans ce cadre, des conventions sont proposées pour les partenariats suivants au titre de l'année 2023 :

- Direction de la Culture et de la Vie Associative :
 - Orchestre d'Harmonie de Riom (10 000 €) ; Association Les Abattoirs (4 000 €) ; Amicale Laïque (3 000 €) ; Piano à Riom (16 000 €).
- Direction des Sports :
 - Club Athlétisme Loisirs Riom (6 262 €) / Archers Riomois (13 382 €) / AS Maréchat Basket (6 637 €) / Cercle des Nageurs Riomois (7 566 €) / Club RAPPEL (4 627 €) / Football-Club Riomois (21 534 €) / Hand Ball Club Riomois (8 550 €) / Riom Badminton (4 845 €) / Riom Volley Ball (14 563 €) / Rugby-Club Riomois (23 809 €) / Tennis Club Riomois (19 211 €) / Vélo Club Riomois (4 614 €).
- Direction Administration Générale :
 - Association Samedi Matin (4 000 €).
- Direction Education Jeunesse :
 - Association de la Fondation Etudiante pour la Ville (6 000 €) / Association La Vache Carrée (60 000 €).
- Direction de l'Action Sociale :
 - ADSEA (10 000 €) / Centres sociaux du bassin de Riom (200 000 €).

➡ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé les conventions à intervenir.**
Interventions

Audrey LAURENT : « Juste une petite précision donc je ne reviens pas sur l'historique de l'ARJ mais juste actuellement sur la nécessité d'aider au maintien et au développement de la Vache Carrée parce que les 10 000 € supplémentaires qui ont été accordés ont permis le recrutement d'un poste à temps plein sur la précédente année, le fait de rebaisser à 10 000 €, fait que l'association ne va pas pouvoir réembaucher en plus des deux salariés qu'elle a actuellement et qu'elle est dans l'obligation tout de suite de refuser plein d'animations, différentes demandes ont été faites pour toucher d'autres subventions, maintenant l'association se retrouve bloquée dans son développement dans le domaine du jeu avec cette baisse de 10 000 €. »

Pierre CHASSAING : « Alors nous avons rencontré l'association au mois de décembre dernier pour évoquer justement la situation globale de l'association dont sa situation financière, effectivement le Président nous a indiqué qu'il y avait de multiples sollicitations qui leur parvenaient pour mener des

activités en dehors parfois souvent de la Ville de Riom et donc là on parle bien d'une subvention municipale qui doit servir aux Riomais et le budget municipal n'a pas non plus vocation à financer, mais cela a été dit au Président, des actions menées en dehors de la Commune de Riom. Donc oui au développement de l'association, oui au soutien de l'association pour aller chercher des financements au-delà de ce que la Ville de Riom peut faire et c'est ce qui a été fait, il y a d'autres Collectivités d'ailleurs dans l'intervalle qui ont accordé des subventions à la Vache Carrée et dont l'objectif est bien celui-ci, oui au développement de l'association mais il faut que les financements soient cohérents par rapport aux champs d'interventions de la Vache Carrée si elle doit se développer au-delà de la Ville de Riom. »

Audrey LAURENT : « Sachant le nombre de demandes de la Ville de Riom côté animation, mais effectivement un appui pour les subventions au niveau de RLV va être nécessaire parce qu'actuellement il n'y a que le Département qui a répondu sur l'ensemble des demandes effectuées. »

Pierrick VERMOREL : « Oui juste pour terminer encore avec la Vache Carrée, je tiens à préciser que toutes les prestations que le service DEJ fait auprès de la Vache Carrée sont rémunérées et de plus on les a accompagnés aussi auprès de la CAF pour qu'il touche la prestation de service par rapport à la ludothèque, donc ils auront une autre source de financement. »

32 – FONDS D'INITIATIVES SCOLAIRES 2023 : ATTRIBUTION AUX ECOLES

Rapporteur : Pierrick VERMOREL

La Commune dispose d'un fonds d'initiatives scolaires afin de soutenir les projets des écoles.

A l'issue d'une réflexion menée au cours de l'année scolaire 2021-2022, les modalités d'attribution de ce fonds d'initiatives scolaires ont été modifiées et des critères ont été mis en place.

A l'issue de l'instruction des demandes d'aide, la répartition du Fonds d'initiative scolaire d'un montant de 5 000 € pour 2023 serait répartie comme suit :

Bénéficiaire de la subvention	Actions menées	Total points	Nombre d'élèves	Coût total de l'action	Somme allouée
Jean Rostand Elémentaire	Ecole et cinéma	10	207	1 552,50 €	568,18 €
Maurice Genest Elémentaire	Danses du monde - cérémonie d'ouverture JO	8	42	800,00 €	454,55 €
Maurice Genest Elémentaire	Voyage fin d'année	10	85	1 950,00 €	568,18 €
Maurice Genest Maternelle	Projet "4 éléments"	10	46	2 870,00 €	568,18 €
Pierre Brossolette Elémentaire	Ecole et cinéma	9	114	855,00 €	511,36 €
Pierre Brossolette Elémentaire	Sortie neige	10	74	8 232,00 €	568,18 €
Pierre Brossolette Maternelle	Freisa	11	130	1 870,00 €	625,00 €
René Cassin Maternelle	Parc animalier d'Auvergne	6	47	1 137,00 €	340,91 €
René Cassin Maternelle	Château bourbon-l'Archambault	6	48	1 098,00 €	340,91 €
René Cassin Elémentaire	Voyage à Paris CM2	8	50	2 869,00 €	454,55 €
		88		Valeur du point	56,82 €

➡ **L'Assemblée, à l'unanimité, a approuvé le versement des subventions au titre du Fonds d'initiatives scolaires aux coopératives scolaires des écoles.**

Interventions

Audrey LAURENT : « Oui juste une petite remarque qui peut être rectifiée peut-être par la suite, je vais juste donner un exemple, il y a une sortie qui concerne 207 élèves pour un coût global de 1 552,50 € et une autre sortie scolaire qui concerne 85 élèves pour un coût global de 1 950 € et qui vont bénéficier de la même somme du FIS soit 568,18 €, ce qui fait une aide pour un projet à 2,74 par élève et 6,68 par élève pour le second projet, je me demande si on ne pourrait pas revoir le système de points par rapport au nombre d'élèves et peut-être diminuer les tranches parce que je pense que le nombre d'élèves n'est pas suffisamment pris en compte et priorisé sur le total de points réalisés, sur cette délibération. »

Pierrick VERMOREL : « Je n'ai pas d'avis particuliers là-dessus par contre ce que je peux vous proposer c'est qu'en commission on puisse en débattre et échanger là-dessus déjà on l'avait dit, on verrait en fonction, on peut étudier la formule et les critères. »

Audrey LAURENT : « Comment on valorise à la fois oui le nombre d'élèves mais aussi le montant global des projets. »

Pierrick VERMOREL : « Il y a quand même déjà un critère du nombre d'enfants concernés. »

Audrey LAURENT : « Oui tout à fait mais je me demande s'il ne faut pas réduire les tranches en fait. »

33 – PARTENARIAT AUTOUR DES SAISONS CULTURELLES DES COMMUNES DE RIOM, CHÂTEL-GUYON, VOLVIC ET MOZAC : CONVENTION CADRE ET AVENANT 2023 POUR L'OPERATION RENDEZ-VOUS DES VOISINS

Rapporteur : Jean-Pierre BOISSET

Dans le cadre d'une politique culturelle visant à favoriser les échanges et la circulation des publics entre les Communes de Riom, Volvic, Châtel-Guyon et de Mozac un partenariat spécifique est instauré depuis plusieurs années autour des saisons culturelles de ces Communes, avec pour principaux objectifs :

- l'organisation chaque année, avec partage des coûts, d'un spectacle commun intitulé « Rendez-vous des voisins », alternativement dans chacune des Villes signataires,
- une circulation des publics, avec notamment une politique tarifaire avantageuse,
- une concertation sur les dates ; travail en réseau ; échanges d'expertise,

Pour la saison 2022 – 2023, la Commune de Riom accueillera le spectacle commun Squash. Les modalités spécifiques à cet accueil sont détaillées dans l'avenant 2023.

👉 **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé la signature de la convention cadre de ce partenariat d'une part et l'avenant 2023 d'autre part.**

Interventions

Véronique LYON : « Pour la délibération nous sommes d'accord on votera pour. Moi je voudrais surtout maintenant poser une question concernant la politique culturelle de la Ville de Riom, suite à la non reconduction du contrat de la personne chargée de la programmation culturelle. Nous avons des inquiétudes ainsi que les Riomois et les Riomoises sur le devenir des deux saisons culturelles qui font rayonner notre Ville, nos questions et nos doutes sont nombreux. Monsieur Boisset, lors de la réunion, nous a indiqué, mais de façon vague, que le poste serait repris mais qu'il y aurait une nouvelle organisation du service et que la saison estivale serait plus axée sur l'événementiel sous la bannière des frénésies qui regroupent toutes les manifestations : Fêtes de la Ville, mon Eté à Dumoulin, Apéro concert et Eclats de Fête. Notre première question porte sur la saison Eclats de Fête, la programmation est-elle en cours de finalisation pour cet été car nous savons que cet événement, du fait de sa gratuité, ouvre la culture à tout type de public et attire aussi les habitantes et les habitants du territoire RLV. Nos craintes portent également sur le label Scène Régionale que la Ville détient depuis 2007 et qui fut l'une des premières à l'obtenir, nous savons que l'obtention de ce label tient compte de plusieurs critères tels qu'une totale liberté de programmation, le soutien à la création, coproduction, résidence d'artistes, un accompagnement des artistes régionaux et autres critères comme la politique tarifaire, des projets avec les lycées. Je vous rappelle que nous avons une convention triennale qui se termine le 31 août 2024 avec le lycée Virlogeux qui prendra en charge les engagements de la Ville. De plus ce label depuis juin 2022 est associé avec la Ville de Châtel-Guyon, nous n'avons pas eu cette information lors d'une commission, ce qui est un peu regrettable, car cela nous aurait permis de connaître les raisons de ce changement, sur quels critères et quels moyens apportent la Ville de Châtel-Guyon, de plus ce label permet d'avoir une subvention, espérons que celle-ci sera maintenue pour 2023 et les années suivantes. S'il y a une nouvelle organisation, savez-vous comment seront maintenues les différents projets comme par exemple une programmation spécifique pour les écoles primaires, lecture théâtralisée dans le cadre « Cours et Jardins » pour les collèges et les lycées, enfin pouvez-vous nous dire quelle politique culturelle la Ville va porter merci. »

Jean-Pierre BOISSET : « Bon je crois que j'ai du boulot donc je vous remercie de me donner l'occasion de parler un peu de culture c'est vrai qu'on en n'a pas souvent l'occasion en Conseil Municipal. Je voudrais d'abord vous répondre sur la question du contrat de Madame Lartichaux qui se termine, donc cette décision ne remet pas en cause la pérennité de nos saisons culturelles, je vous l'ai déjà dit j'ai eu d'ailleurs l'occasion de le dire à d'autres, elles restent inchangées dans leur forme et dans le fond, d'ailleurs un nouveau programmeur ou une programmatrice sera recruté(e) au plus tôt puisqu'aujourd'hui il est dans les mains des RH, donc j'espère que cette réponse déjà mettra fin aux commentaires que l'on nous prête d'externaliser la programmation, vous ne l'avez pas dit mais je l'ai écouté, donc dans le cadre de la convention Scène Régionale nous continuerons notre soutien à la création en accueillant les compagnies régionales en résidence ce que nous faisons encore cette année pour huit résidences et en finançant leur coproduction. Donc en ce qui concerne la subvention de la Région de ce label, dont nous conservons cette année la somme de 35 000 €, ça a été dit tout à l'heure par Madame Vaugien, mais c'est surtout donc je crois le changement, on peut dire en tout cas c'est auprès des jeunes publics et dans la médiation que nous voulons agir plus et renforcer notre politique culturelle. La politique culturelle de la Ville ce n'est pas que les saisons culturelles, même si c'est la partie la plus visible, nous souhaitons que tous les

services rattachés au service culturel jouent leur rôle d'éducation artistique et sur la connaissance des fondamentaux auprès de nos jeunes et particulièrement sur le théâtre, sur la musique et sur les arts plastiques, donc vous le savez il y a un gouffre chez les jeunes dans ce domaine et nous pensons que c'est le rôle de notre Collectivité de s'y consacrer, nous le ferons donc aussi avec nos écoles de Musique et d'Arts Plastiques et nous le ferons aussi avec le service Histoire et Patrimoine que nous avons créé il y a quelques mois et qui aujourd'hui est rattaché au service des Archives. Voilà, j'aurais peut-être l'occasion de vous en reparler quand ce sera le moment. Pour ce qui est de la question de l'avenir de la saison Eclats de Fête, je suis heureux de l'intérêt que vous y portez même si je suis étonné de ne jamais vous y voir, je vous rassure vous n'êtes pas les seuls. Donc nous avons commencé une programmation et je peux vous assurer que les spectacles de cet été resteront culturels par leur qualité et par leur professionnalisme mais aussi et surtout avec la capacité de plaire au plus grand nombre ce qui est la moindre des choses. Ces spectacles seront intégrés dans notre programmation d'été des frénésies pour une meilleure compréhension du public estival. Vous vous étonnez aussi, j'ai cru comprendre, que vous me parlez aussi de ce mariage avec la Commune de Châtel sur la Scène Régionale voilà, donc c'est vrai on nous a marié un peu facilement je trouve même si cette attribution n'aura pas d'incidence sur l'avenir de nos saisons et de nos subventions, ce qui a été dit en tout cas. On peut quand même déplorer que cette méthode ait été un petit peu cavalière et un petit peu autoritaire et elle nous a été imposée par notre Président d'agglomération, nous regrettons donc cette concession de label à une Commune qui ne respecte pas tous les critères d'attribution, discrédite le sérieux de ce label, voilà ce que je pouvais vous dire, je ne sais pas si j'ai oublié quelque chose. J'ai répondu à vos questions ? »

Véronique LYON : « Oui, par contre de dire que je ne vais pas à Eclats de Fête je trouve quand même qu'on n'est pas obligé de se mettre au milieu de la place pour se faire voir. »

34 – STAGE VACANCES MULTISPORTS : « RIOM AVEC LE SPORT »

Rapporteur : Daniel GRENET

Daniel GRENET : « Une fois n'est pas coutume on va terminer par le sport et je voudrais dire que je partage et nous partageons tous les sentiments de Boris Bouchet qui dit qu'il faut effectivement amener nos jeunes à la pratique sportive et à la découverte du sport, je crois que la Municipalité, le service des sports s'y emploient. Il a fait référence tout à l'heure à l'École Municipale des Sports qui a été mis en place et là nous avons une proposition complémentaire à cette École Municipale des Sports avec les stages vacances multisport, mais je voudrais aussi en profiter ce soir pour remercier tous les bénévoles et toutes nos associations sportives qui accueillent nos jeunes dans leur club et toutes ces associations sportives dans l'ensemble ont une labellisation de la part de leur fédération, je crois que ce soir c'est une fierté pour la Municipalité et pour moi-même que de reconnaître le travail qui est fait par les bénévoles et par toutes nos associations Riomoises pour le sport. »

L'été dernier un stage multisports à destination des jeunes de 11 à 14 ans a été testé, dont l'encadrement est assuré par les ETAPS de la Commune. Ce dispositif a vocation à faire découvrir à ces jeunes une multitude de disciplines sportives et ainsi promouvoir la pratique sportive dans le cadre de notre labellisation terre de jeux 2024.

Suite au succès rencontré cet été, la Commune propose de créer les stages « vacances sports » durant les vacances scolaires en lien avec la politique jeunesse.

Afin d'être complémentaire avec les autres activités d'animation jeunesse, il a été décidé d'appliquer le fonctionnement suivant :

- Public ciblé : enfants riomois ayant 11 ans dans l'année d'inscription, ou collégiens, et âgés de 14 ans maximum ;
- Le nombre d'inscrits est limité à 30, 35 enfants ;
- Périodes des stages : ces stages multisports dureront entre 3 et 5 jours durant les vacances scolaires d'automne, d'hiver, de printemps et d'été ;
- Organisation d'une journée type : arrivée à 8h30, Pause midi : repas tiré du sac, départ 17h30. Suivant le programme, des activités pourront être prévues en dehors de la Commune de Riom.
- Règlement intérieur : les règles des stages multisports seront établies dans le cadre du règlement intérieur des services d'accueil de loisirs périscolaires et extrascolaires ;
- Tarification : Les tarifs se basent pour cette année scolaire 2022/2023 sur les tarifs « accueils extrascolaires des vacances ».



Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé la mise en place et la pérennisation des stages vacances sports : « Riom avec le sport ».

Interventions

Boris BOUCHET : « Oui mais merci beaucoup on va voter cette délibération, juste peut-être une précision pour être sûr de bien comprendre, donc sur la tarification, vu qu'elle se base sur les tarifs des accueils extra-scolaires des vacances, donc le quotient familial s'applique enfin je suppose, j'en déduis, par contre il me semble que sur l'inscription à l'École Municipale des Sports, au moment où nous l'avons voté, on n'a pas eu la présence d'esprit de le signaler, mais il me semble que le quotient familial ne s'applique pas et je pense que c'est quelque chose qu'on peut faire évoluer assez simplement pour que ça puisse être le cas, en tout cas je voulais vous poser cette question et vous soumettre cette proposition mais j'ai bien conscience que ce n'est pas l'objet de la délibération de ce soir mais vu qu'on a fait mention de l'École Municipale des Sports, il me semblait que c'était le moment approprié pour en parler. »

Daniel GRENET : « Votre remarque est tout à fait justifiée où on a une tarification un peu différente pour l'École Municipale des Sports qu'on teste, alors que cette opération donc vacances multisports a été testée l'été dernier, donc en fonction de tout ça on pourra revoir effectivement cette problématique je pense que là-dessus les choses sont claires. »

Audrey LAURENT : « Du coup est-ce que vous pouvez nous faire un retour sur les inscriptions de l'École Municipale des Sports, vos premiers retours, comment ça se passe. »

Daniel GRENET : « Je ne l'ai pas en tête, je pourrais vous le communiquer, dans un premier temps on pourrait être franc avec vous, je crois qu'on n'a pas atteint les objectifs qu'on espérait mais bon c'est comme tout démarrage quelquefois il faut que les choses rentrent dans les têtes, mais je pourrais vous préciser exactement le nombre d'inscriptions qu'on a pour l'École Municipale des Sports dans les jours qui viennent. »

– VŒU POUR LE RETOUR DES TARIFS RÉGLEMENTÉS DE L'ÉLECTRICITÉ ET DU GAZ POUR LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Rapporteur : Boris BOUCHET

Boris BOUCHET : « Merci beaucoup Monsieur le Maire, peut-être juste en préalable remercier la majorité municipale et y compris le Directeur de cabinet avec qui nous avons pu travailler, l'ensemble des groupes avec Charles Brault, sur la rédaction de ce vœu donc merci à vous. Bien évidemment on a fait en sorte de se mettre d'accord et de trouver un vœu qui fasse consensus entre nos réflexions, nos orientations, donc peut-être que les uns et les autres nous ne nous y retrouvons pas pleinement, mais en tout cas cette formulation est celle qui peut faire consensus donc en tout cas je trouve qu'on a bien travaillé même si on a mis un peu de temps pour arriver à le produire vu qu'on en avait parlé au mois d'octobre ou novembre. Ce soir en tout cas il est présenté, je vais le lire, vous m'excuserez chers collègues même si vous l'avez sur table mais il y a du public qui est venu et en nombre, ils ont le droit d'avoir la lecture intégrale. »

Dans cette période d'élaboration budgétaire, notre Commune, comme nombre d'autres Communes de France, est confrontée à l'inflation et à la très forte hausse des coûts de l'énergie. Cette situation inédite met fortement à mal son équilibre budgétaire.

Afin d'y faire face, les collectivités engagent des plans de sobriété énergétique qui ne sont pas sans impact sur le quotidien des usagers - même si notre collectivité s'efforce de limiter cet impact (baisse du chauffage dans les équipements publics, accentuation de l'extinction de l'éclairage nocturne...). Toutefois, d'un point de vue budgétaire ces efforts restent insuffisants au regard de la hausse des dépenses de fonctionnement.

Sans recettes supplémentaires, les élus locaux n'auront d'autre choix que de limiter de nouveaux postes de dépenses dans un contexte budgétaire fortement dégradé avec la baisse des dotations d'Etat cumulée depuis plusieurs mandatures.

Dans ce contexte, la Loi de Finances pour 2023 ne prévoit pas les compensations qui nous paraîtraient indispensables. Pire, la suppression de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) n'est pas sans risque pour l'équilibre budgétaire et l'autonomie fiscale de nos collectivités.

En tant qu'élus, nous ne pouvons accepter un recul des services publics locaux et la fragilisation de notre capacité d'investissements indispensables à notre territoire.

➔ Dans cette perspective, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé la demande de :

- Créer un fonds de compensation financier pour les collectivités qui ont subi de fortes augmentations de dépenses d'énergie en 2022 ;
- Rendre éligibles immédiatement l'ensemble des collectivités territoriales à un tarif réglementé de vente de l'électricité et du gaz décorrélé des prix de marché ;
- Garantir une régulation par l'Etat du marché de l'énergie pour les collectivités ;
- Faire passer la TVA à 5,5% (au lieu de 20%) pour l'électricité et le gaz au regard de leur caractère essentiel ;
- Contrer les effets pervers des dispositifs en place sur le marché de l'électricité (en particulier l'ARENH) en mettant tout en œuvre pour plafonner le prix de l'électricité pour les consommateurs, et ce dans la perspective d'assurer la sûreté énergétique et du réseau et de protéger notre tissu industriel ;
- Engager un plan ambitieux de transition énergétique avec un soutien à la hauteur de l'Etat, notamment pour la rénovation thermique de tous les équipements publics et des habitations énergivores.

Interventions

M. le Maire : « Merci je crois que tout le monde partage, je crois qu'on peut se féliciter d'envoyer ce vœu et puis on verra les suites qui seront données. Si vous permettez on a fini donc le Conseil puisqu'on a répondu à ta question tout à l'heure. Quelques informations, la visite des friches carcérales le 7 février à 14h avec les élus du Conseil Municipal qui se sont inscrits, sachant que le prochain groupe de travail se réunit le 22 février pour donner les dates pour que tout le monde soit bien au courant. Le recensement de la population est en cours, il va se poursuivre jusqu'au 25 février. J'ai une proposition à vous faire qui nous a été formulée, pour le prochain Conseil Municipal si vous étiez d'accord nous reviendrions à la salle Attiret-Mannevil pour des raisons d'économie aussi et puis c'est quand même plus sympa et la chaleur, pas de problème ? Merci. Dans le cadre de la saison culturelle il y a un spectacle de marionnettes porté par Moby Dick le 23 février à 20h30 à la salle Dumoulin, la prochaine expo dans la chapelle des écoles d'Arts ouvrira le 24 février et le jury de sélection des candidatures pour l'écoquartier se réunit le 1er mars. Le prochain Conseil Municipal aura lieu le 3 avril à 18h30 donc pas à la salle Dumoulin mais à la salle Attiret-Mannevil. »

Christine PIRES-BEAUNE : « Si vous me permettez juste sur la distribution du courrier, la Poste donc que vous avez vu je suppose comme moi, on a été choisi à titre expérimental comme 57 autres Communes, enfin moi je constate déjà des dysfonctionnements ça fait trois samedi de suite qu'on n'a pas de courrier à la permanence, j'en ai tout le temps et l'autre jour j'ai un courrier qui a mis 12 jours à arriver, c'était une invitation autant vous dire que l'invitation était passée donc moi je rencontre jeudi prochain à Paris le PDG de la Poste donc si vous avez des réclamations à faire passer n'hésitez pas. »

M. le Maire : « Juste dans ce cadre-là si vous rencontrez le délégué responsable de la Poste on a fait une remarque il y a plus d'un an sur les boîtes dans le centre-ville de Riom, il n'y en a plus qu'une en face du marché mais je vous ferai peut-être passer un petit mot là-dessus et vous redonner la copie de la lettre qu'on avait adressée à l'époque. »

< <> <> <> <> <> >

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H17

Le Secrétaire de séance,

Jean-Pierre BOISSET

Le Maire,

Pierre PECOUL

